Forest Cover n. 70 | **Janvier 2026**

Des fausses solutions au changement transformateur

Comment les communautés surmontent les obstacles systémiques à l'action climatique

Coalition Mondiale des Forêts

Contenu

Introduction • 3
Un changement transformateur et systémique est nécessaire pour que de véritables solutions puissent voir le jour
Par Jana Uemura et Oli Munnion

Zambie • 6
Qui paie la transition vers une énergie propre ? Les impacts différenciés selon le genre de l'exploitation minière dans la Copperbelt zambienne
Par Gershom Kabaso et Mkondo Lwamba

Panama • 9
Au Panama, le peuple Gunadule rejette le programme REDD+ et choisit de renforcer ses pratiques ancestrales de conservation Par Geodisio Castillo

Bangladesh • 14
La forêt de Sal de Madhupur : la lutte des peuples autochtones pour conserver leurs droits territoriaux et protéger l'écosystème
Par Rysul Hasan, Rehmuna Nurain et Bareesh Chowdhury

Bolivie • 19
Des territoires exempts d'exploitation minière pour sauver l'Amazonie Par Pablo Solón

Chili • 25
Des approches communautaires pour surmonter la crise climatique : les femmes mapuches s'opposent fermement à la destruction causée par l'extractivisme au Chili
Par Javiera Rodríguez Olguín

Maroc • 29
Surmonter les défis grâce à la justice de genre : La relation symbiotique entre les femmes amazighes et les forêts d'arganiers du Maroc
Par Handaine Mohamed et Jamila Id Bourrous

La politique climatique en question • 35
L'absence de trajectoires crédibles ou la route vers l'enfer
Par Jana Uemura et Oli Munnion

Conclusion • 36
Un changement transformateur passe par la mise à l'échelle des conditions, et non des solutions
Par Jana Uemura et Oli Munnion

À propos de la Coalition Mondiale des Forêts (GFC)

Nous sommes une coalition féministe internationale regroupant 134 ONG et organisations de peuples autochtones de 75 pays, qui défend la justice sociale et les droits des populations forestières dans les politiques forestières. Le GFC mène des campagnes de sensibilisation conjointes sur la nécessité de respecter les droits, les rôles et les besoins des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la conservation des forêts, ainsi que sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation.

Remerciements

Équipe éditoriale : Andrea Echeverri, Ismail Wolff, Jana Uemura, Megan Morrissey, Oli Munnion et Valentina Figuera Martínez
Rédacteurs : Ismail Wolff, Kwami Kpondzo, Megan Morrissey, Oli Munnion, et Valentina Figuera Martínez
Traducteurs : Corina Clemente, Gaelle LeGauyer, Megan Morrissey, Rachel Babin, et Valentina Figuera Martínez
Conception graphique : Oli Munnion
Photo de couverture : Une marche qui coïncidera avec les négociations sur le climat de Belém en novembre 2025. Photo de Juan Espinoza/Mídia NINJA.

Cette publication a été réalisée avec le soutien de Brot für die Welt (Pain pour le monde). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Global Forest Coalition et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions du donateur.

Faire un don et partager

Vous pouvez faire un don à GFC ici.

globalforestcoalition.org
globalforestcoalition.org/photography
@globalforestcoalition
@gfc123
global.forest

Introduction

Un changement transformateur et systémique est nécessaire pour que de véritables solutions puissent voir le jour

Par **Jana Uemura** (Brésil) et **Oli Munnion** (Portugal), coordinateurs de la campagne Justice climatique et forêts de la Coalition mondiale des forêts

Congrès national de l'Association nationale des femmes rurales et autochtones (ANAMURI). ***CLOC-La Vía Campesina***

De par le monde, la crise climatique est de plus en plus souvent abordée à travers des discours qui promettent des transitions « vertes », sans remettre en cause les structures mêmes qui ont créé la multitude de crises interdépendantes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Les efforts multilatéraux visant à atténuer le changement climatique, à inverser la perte de biodiversité et à mettre fin à la déforestation ont échoué. Cela est clairement démontré par un fait simple : après 30 cycles de négociations sur le climat, il n'y a toujours pas eu de consensus, lors de la COP30, pour mentionner directement un abandon progressif des combustibles fossiles, ou pour mettre en œuvre un plan réaliste permettant de protéger les forêts restantes.

Au contraire, l'exploitation minière des minéraux dits « critiques », les plantations d'arbres à grande échelle présentées comme une action de restauration, les marchés du carbone présentés comme une mesure de conservation et les industries extractives rebaptisées « solutions climatiques » dominent les espaces politiques internationaux. Ces approches externalisent les coûts environnementaux et sociaux sur les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes, en particulier dans les pays du Sud et dans les régions les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Elles permettent à l'utilisation des combustibles fossiles, à la surconsommation et à la concentration du pouvoir entre les mains des entreprises de se poursuivre pratiquement sans contrôle.

Les communautés en première ligne sont de plus en plus conscientes de cette hypocrisie et ne restent pas les bras croisés. Ce numéro de Forest Cover rassemble des cas concrets présentés par des groupes membres de la Coalition mondiale des forêts et leurs alliés dans six pays (Bangladesh, Bolivie, Chili, Maroc, Panama et Zambie) qui, ensemble, exposent les limites des réponses climatiques extractivistes et axées sur le marché. Dans le même temps, ils montrent comment les communautés proposent des solutions concrètes, ancrées dans les réalités de leurs territoires, centrées sur les droits humains, la justice de genre et la gouvernance collective, et rejetant les marchés du carbone et la financiarisation de la nature.

> *...l'exploitation minière des minéraux dits « critiques », les plantations d'arbres à grande échelle présentées comme une action de restauration, les marchés du carbone présentés comme une mesure de conservation et les industries extractives rebaptisées « solutions climatiques » dominent les espaces politiques internationaux.*

Lus ensemble, les articles démontrent que pour mener une action climatique et environnementale significative, il est nécessaire d'opérer des changements transformateurs dans les sphères économique, sociale et politique. Il ne suffit pas de se contenter d'ajustements progressifs du statu quo, ou de faire confiance aux forces du marché, pour résoudre des problèmes qui sont en grande partie le résultat du modèle économique capitaliste dominant.

Luttes interdépendantes, modèles communs et alternatives concrètes

En Zambie, l'étude de cas rédigée par le groupe membre du GFC **Zambia Social Forum (ZAMSOF)** révèle les contradictions qui sont au cœur de la transition énergétique mondiale. Cette étude expose comment la demande mondiale en cuivre, stimulée par les véhicules électriques et les infrastructures d'énergie renouvelable, recrée des zones sacrifiées par l'exploitation minière. Cela reflète les schémas observés dans d'autres articles de ce numéro, où les industries dites « respectueuses du climat » aggravent la pollution, la dépossession et les inégalités entre les sexes au lieu d'apporter des avantages locaux.

En s'appuyant sur des entretiens réalisés en juillet 2025, l'article documente les émissions persistantes de dioxyde de soufre, les sources d'eau insalubres et la dépossession généralisée des terres, autant d'impacts qui pèsent de manière disproportionnée sur les femmes. En effet, le rôle des femmes en tant que principales dispensatrices de soins et

pourvoyeuses de nourriture les oblige à parcourir de plus longues distances pour aller chercher de l'eau et du combustible, les expose davantage à la pollution et les rend plus vulnérables en raison des systèmes fonciers qui les excluent de toute compensation et prise de décision.

Bien que les revenus miniers atteignent des dizaines de millions de dollars par mois, les avantages locaux restent négligeables, ce qui montre comment les économies extractives « vertes » reproduisent les modèles coloniaux d'extraction de richesses. Dans le même temps, les coopératives dirigées par des femmes et les initiatives des jeunes démontrent qu'il existe des alternatives viables, telles que l'agroécologie, la conservation des semences et les solutions énergétiques communautaires, qui sont de véritables solutions fondées sur l'autonomie et la résilience plutôt que sur l'extraction.

L'article du **Centro de Desarrollo Ambiental y Humano (Centre pour le développement environnemental et humain, CENDAH)** sur le peuple Gunadule de Gunayala offre un contre-récit puissant aux solutions climatiques basées sur le marché. Depuis des décennies, les Gunadule protègent l'une des forêts et l'un des territoires marins les plus riches en biodiversité de la région grâce à leurs relations sacrées et bioculturelles avec la nature. Lorsqu'on leur a présenté les propositions fondées sur le marché REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) et « carbone bleu », la communauté s'est abstenue de tout rejet passif et a préféré mener une délibération collective éclairée.

Après des discussions internes, les Gunadule ont conclu que les marchés du carbone subordonneraient leurs pratiques ancestrales à la logique de la marchandisation, restreignant ainsi l'utilisation culturelle des forêts et sapant leur droit à l'autodétermination. En 2023, le Congrès général Guna a officiellement approuvé un protocole rejetant les initiatives REDD+ et les marchés du carbone, tout en affirmant des actions climatiques alignées sur leur propre cosmovision et leurs plans territoriaux.

Les femmes, en tant que gardiennes de la terre et de la culture, ont joué un rôle central dans ce processus en exprimant leurs préoccupations concernant la dépendance, la corruption et la perte d'autonomie. Ce cas remet directement en question l'hypothèse selon laquelle les marchés du carbone sont nécessaires pour protéger les forêts et souligne l'importance des approches non marchandes.

Au Bangladesh, l'article de **Bangladesh Environmental Lawyers Association (Association des avocats environnementaux du Bangladesh, BELA)** retrace le déclin spectaculaire de la forêt de Madhupur Sal, où les programmes de « foresterie sociale » menés par l'État, les plantations de caoutchouc et l'agriculture commerciale (souvent financées par les banques internationales de développement) ont remplacé les forêts indigènes et compromis les droits de garde des autochtones Garo. Les données SIG indiquent que la couverture forestière est passée de 68,3 % en 1967 à 29,8 % en 2007, parallèlement à l'expansion des plantations de caoutchouc et des établissements humains.

Bien qu'un arrêt historique, rendu par la Haute Cour en 2019, ait reconnu les droits de garde des autochtones et imposé la restauration de la forêt, sa mise en œuvre a été retardée pendant des années et reste encore incomplète. L'article met en évidence les injustices multiples dont souffrent les femmes autochtones : perte de terres, criminalisation, violence basée sur le genre et érosion des systèmes matrilinéaires.

L'étude de cas met en évidence une leçon cruciale : la reconnaissance juridique à elle seule ne suffit pas à transformer la situation. Sans une mise en œuvre équitable entre les sexes, sans restitution des terres et sans changement fondamental des paradigmes de la sylviculture commerciale, les forêts et les communautés restent menacées. Cela fait directement écho à l'avertissement de l'IPBES selon lequel les obstacles structurels (les systèmes de gouvernance coloniaux, les incitations économiques et les processus décisionnels exclusifs) doivent être démantelés pour permettre de trouver de véritables solutions.

La contribution de la **Fundación Solón** documente un exemple concret d'action transformatrice : la déclaration de municipalités et de territoires autochtones

Pollution des cours d'eau due à la production de cuivre à Mufulira, en Zambie. ***Wachi Mukuka/Wikimedia Commons***

« Lus ensemble, les articles démontrent que pour mener une action climatique et environnementale significative, il est nécessaire d'opérer des changements transformateurs dans les sphères économique, sociale et politique. Il ne suffit pas de se contenter d'ajustements progressifs du statu quo, ou de faire confiance aux forces du marché, pour résoudre des problèmes qui sont en grande partie le résultat du modèle économique capitaliste dominant. »

À gauche : Des membres de la communauté dans une forêt de Collipulli, dans le sud du Chili. ***elipsis.collipulli/Fundación Mi Territorio Sustentable***
À droite : Fèves de cacao issues d'un système de production agroécologique autochtone, en Bolivie. ***Fundación Solon***

exempts d'exploitation minière dans la région amazonienne de Bolivie. Face à l'expansion explosive de l'exploitation aurifère (largement due à des opérations illégales et à une contamination massive au mercure), des municipalités telles que Alto Beni et Palos Blancos, ainsi que les territoires autochtones des peuples Mosetén et T'simane, ont promulgué des lois locales et intenté des actions en justice pour défendre leurs rivières, leurs forêts et leurs économies agroécologiques.

Ces territoires démontrent que les alternatives à l'extractivisme ne sont pas théoriques : la production agroécologique de cacao, la gouvernance communautaire et le leadership des femmes ont permis de maintenir les moyens de subsistance tout en protégeant les écosystèmes. Les décisions favorables rendues par le Tribunal constitutionnel plurinational affirment le droit des municipalités à protéger la santé et l'environnement, même lorsqu'elles se heurtent à une opposition ou à des résistances de la part des autorités nationales. Le leadership des femmes est au cœur de cette lutte, illustrant à quel point la justice de genre est indissociable de la défense du territoire.

Cette expérience remet en question les politiques climatiques internationales, qui continuent de présenter l'exploitation minière comme une condition préalable à la décarbonisation, et fait écho aux appels mondiaux en faveur de territoires libres, exempts d'extractivisme, d'exploitation minière, de déforestation, d'incendies de forêt, d'exploitation pétrolière et de violence de genre.

L'article sur les femmes mapuche au Chili, rédigé par le **Colectivo VientoSur** et le **Red por la Superación del Modelo Forestal**, situe l'extractivisme dans une longue histoire coloniale de spoliation des terres, de violence raciale et de monoculture forestière. Les plantations industrielles de pins et d'eucalyptus couvrant des millions d'hectares ont détruit les forêts indigènes, asséché les sources d'eau et criminalisé la résistance autochtone, tout en étant présentées à l'échelle internationale comme des solutions forestières respectueuses du climat.

Les femmes mapuche sont à l'avant-garde de la récupération des terres, de l'agroécologie, de la préservation des semences et des pratiques spirituelles qui rétablissent les relations avec Ñuke Mapu (la Terre Mère). Leurs actions remettent en question non seulement le pouvoir des grands groupes industriels, mais aussi les structures étatiques qui excluent les voix autochtones du processus décisionnel. Comme le montre l'article, les solutions réelles sont indissociables de la survie culturelle, de l'autodétermination et de la justice de genre.

La dernière étude de cas, réalisée par le **Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC)** et la **Fédération Nationale des Femmes de la Filière d'Argane (FNFARGNANE)**, met en avant les forêts d'arganiers du sud du Maroc comme un exemple vivant de forêt culturelle façonnée par des siècles de gestion autochtone. Les femmes autochtones amazighes possèdent une connaissance écologique approfondie des arganiers et ont mis en place des systèmes agrosylvopastoraux durables qui protègent la biodiversité, préviennent la désertification et soutiennent les moyens de subsistance.

Aujourd'hui, le changement climatique, la prolongation des périodes de sécheresse et la monopolisation des marchés de l'huile d'argan par des entreprises privées menacent à la fois l'écosystème et les droits des femmes. Malgré ces pressions, les coopératives de femmes et la Fédération nationale des femmes du secteur de l'arganier s'organisent pour défendre les droits d'accès, promouvoir le commerce équitable et maintenir la gouvernance traditionnelle. Ce cas réaffirme un message central : les solutions ancrées dans les connaissances traditionnelles des populations et le leadership des femmes ont déjà fait leurs preuves en matière de résilience climatique ; pourtant, elles ne reçoivent qu'une fraction du financement accordé aux fausses solutions basées sur le marché.

Pour conclure, nous rassemblons les thèmes communs à ces articles et démontrons que, pour que les processus politiques multilatéraux parviennent à éviter les pires effets du changement climatique et de la perte de biodiversité, il est impératif que les efforts d'atténuation à venir reposent sur une transformation profonde de notre approche face à ces crises majeures. ■

Une usine de traitement du cuivre à Mufilira. ***Photosmith2011/Wikimedia Commons***

Zambie

Qui paie la transition vers une énergie propre ? Les impacts différenciés selon le genre de l'exploitation minière dans la Copperbelt zambienne

Par **Gershom Kabaso** y **Mkondo Lwamba**, Foro Social de Zambia (ZAMSOF), Zambie

Alors que le monde se précipite pour garantir son approvisionnement en cuivre pour les véhicules électriques (VE), ce sont les femmes de la Copperbelt zambienne qui en paient le prix. À Mufulira, l'exploitation minière alimente des ambitions mondiales dites « vertes », tout en laissant derrière elle un air et une eau empoisonnés, des moyens de subsistance perdus et des inégalités de genre profondément enracinées. Cet article met en lumière la résistance et l'innovation portées par des femmes et appelle à une action urgente pour que les entreprises rendent des comptes, pour protéger les droits des communautés et pour mettre au centre le leadership des femmes dans une transition juste et durable.

Mufulira, ville minière de la province du Copperbelt, en Zambie, illustre de manière frappante le paradoxe des économies extractives. Le cuivre issu de ces mines alimente les industries mondiales et, de plus en plus, l'essor des technologies dites vertes, comme les véhicules électriques (VE). Pourtant, pour les communautés locales, le coût de l'extraction est dévastateur : air et eau pollués, déforestation, déplacement forcé, aggravation de la pauvreté. Les femmes et d'autres groupes sous-représentés en subissent les conséquences les plus lourdes, tout en étant écartés des décisions qui façonnent leur vie et leurs moyens de subsistance.

Le cuivre constitue depuis longtemps l'épine dorsale de l'économie zambienne : il représente environ 80 % des recettes d'exportation et 10 % du PIB, tout en n'employant qu'une faible part de la population. La ville de Mufulira occupe une place centrale dans cette histoire depuis le début de l'exploitation du cuivre dans les années 1930. Les vagues successives d'entreprises coloniales, de propriété étatique et de privatisation ont toutes extrait d'immenses richesses, tout en laissant derrière elles des communautés appauvries, des terres polluées et des moyens de subsistance fragilisés.

Aujourd'hui, Mopani Copper Mines perpétue cet héritage en produisant plus de 8 000 tonnes de cuivre par mois (pour une valeur d'environ 80 millions de dollars), avec des projets d'expansion rendus possibles par 1,1 milliard de dollars d'investissements en provenance des Émirats arabes unis. Pourtant, les retombées locales restent négligeables : les contributions au conseil municipal sont minimes au regard des profits, tandis que les communautés subissent les conséquences de la pollution de l'air et de l'eau, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres agricoles.

La récente flambée de la demande mondiale de minéraux critiques menace d'accentuer ces dynamiques. En 2023, la Zambie et la République démocratique du Congo ont signé un accord visant à créer une zone économique spéciale dédiée à la production de batteries pour VE, dans l'objectif de porter la production de cuivre à plus de trois millions de tonnes par an. Présentée comme un volet de la transition verte, cette accélération risque de reproduire les dommages liés aux industries extractives, en faisant peser le coût le plus élevé sur les femmes et les groupes marginalisés. La question demeure : qui profite réellement de cet avenir dit propre, et qui en assume le prix ?

En juillet 2025, le groupe membre du GFC, le ZAMSOF, s'est rendu dans la région afin d'entendre directement les personnes concernées. Nous avons échangé avec plus de 30 membres de la communauté, dont des femmes et des jeunes, des responsables civiques et communautaires, des agents de santé et des responsables religieux, afin de recueillir des témoignages directs sur les impacts.

Impacts sur les droits humains, l'environnement et les conditions socioéconomiques : une réalité marquée par le genre

Les impacts de l'exploitation minière à Mufulira sont vastes et graves. Selon plusieurs études et les informations recueillies lors d'entretiens menés avec des membres des communautés en juillet 2025, les habitants du quartier de Kankoyo subissent des émissions persistantes de

dioxyde de soufre, qui corrodent les matériaux des habitations et provoquent des maladies respiratoires. La contamination de l'eau due aux résidus miniers et aux opérations souterraines prive de nombreux ménages de sources d'eau potable sûres. Des terres agricoles ont été dégradées ou accaparées, exposant des milliers de personnes à un risque de déplacement.

Bien que la mine ait installé une technologie ayant amélioré la captation des émissions de dioxyde de soufre, passant de moins de la moitié entre 2007 et 2013 à plus de 90 % entre 2014 et 2018, une étude de l'Université de Zambie a néanmoins relevé des niveaux dangereux dans l'air. À Kankoyo, par exemple, les niveaux moyens de dioxyde de soufre en 2017-2018 étaient d'environ 16 % supérieurs aux propres directives de sécurité de la Zambie.

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée. En tant que principales pourvoyeuses de nourriture, d'eau et de combustible, elles doivent parcourir de plus longues distances pour aller chercher du bois de chauffage et de l'eau, souvent au prix d'une exposition à la VG (violence fondée sur le genre) en chemin. L'insécurité foncière renforce encore leur vulnérabilité : les femmes sont fréquemment exclues des processus d'attribution des terres et d'indemnisation. Les compensations liées aux déplacements sont souvent aveugles aux dimensions de genre, en ignorant les droits fonciers des femmes dans le cadre des régimes coutumiers et leur dépendance à l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire du ménage.

Selon des membres des communautés locales de Mitundu, près de 100 hectares de terres agricoles ont été réservés à l'exploration minière par Chilibwe Mining Company, plaçant environ 2 000 agriculteurs en situation de risque de déplacement. Les femmes sont les plus menacées de perdre à la fois leurs moyens de subsistance et leur logement.

La menace de dépossession est aggravée par le fait que les consultations se sont limitées à des réunions préliminaires de cadrage avec des représentants d'entreprises, en excluant l'État et la société civile. Selon des membres des communautés locales, aucun processus de CLIP (consentement, libre, informé et préalable) n'a été mené auprès des agriculteurs concernés, les tenant à l'écart de décisions déterminantes. La crainte du déplacement chez ces 2 000 agriculteurs fait écho aux conclusions d'une étude de 2018 sur l'insécurité foncière des petits exploitants, menée par Charles K. Mulila et Mary Mwape.

Cette insécurité accentue la vulnérabilité en milieu rural, les agricultrices étant les plus durement touchées en raison de leur dépendance à l'agriculture pour l'alimentation et les revenus.

À Mufulira, les hommes sont majoritairement employés dans des emplois miniers souterrains, comme le forage et les tirs de mine, tandis que les femmes sont reléguées aux marges, travaillant dans la restauration, le nettoyage, le petit commerce, ou sur de petites exploitations agricoles qui peinent à survivre sur des sols pollués. Cela entretient des cycles d'exclusion économique, alors même que les femmes supportent une part disproportionnée des charges environnementales et sociales.

Lorsqu'une indemnisation est proposée, elle est souvent insuffisante et aveugle aux dimensions de genre : elle ne fait pas participer les femmes à la prise de décision, néglige leurs droits fonciers dans le cadre des régimes coutumiers et passe sous silence l'impact disproportionné sur leurs moyens de subsistance et leur sécurité économique.

Par ailleurs, les effets sanitaires de la pollution pèsent lourdement sur les femmes et les enfants : les femmes sont davantage exposées, à cause des activités domestiques et du travail informel, et les organismes en développement des enfants sont plus vulnérables aux substances toxiques.

Bien qu'il n'existe aucune statistique officielle sur la perte de couverture forestière due à l'exploitation minière dans la région, des femmes des communautés nous ont expliqué

À gauche : Exploitation du cuivre noir à Kankoyo et dans ses environs. ***ZAMSOF***. En bas à droite : Des femmes attendent dans un centre de santé. ***ZAMSOF***

Les femmes et les hommes de Visenze et Kamukolwe discutent des répercussions de l'exploitation minière et du changement climatique. ***ZAMSOF***

qu'elles avaient perdu l'accès aux aliments sauvages, aux champignons, aux chenilles et aux plantes médicinales, à mesure que la déforestation et la perte de biodiversité s'aggravent. La destruction de ces ressources fragilise encore la sécurité alimentaire des ménages et érode les savoirs traditionnels.

Résistance et solutions portées par les communautés

Malgré les nombreux défis auxquels elles font face, les communautés de Mufulira sont loin d'être de simples victimes passives. Des femmes, des jeunes et des coopératives locales sont à la tête d'initiatives pour résister aux atteintes des activités extractives et mettre en place des alternatives. Des organisations comme le Vizense Women (femme Vizense) et Youth Group (groupe de jeunes) ont diversifié leurs moyens de subsistance grâce à l'élevage et au maraîchage, réduisant leur dépendance à l'exploitation minière et renforçant la sécurité alimentaire.

Comme l'a souligné un membre de la communauté : « Nous ne pouvons pas compter sur la mine pour tout ; nous devons nous nourrir nous-mêmes et créer nos propres possibilités. »

La Kamukolwe Multipurpose Cooperative, composée en grande partie de femmes, pratique la conservation de semences traditionnelles, en évitant les variétés hybrides qui épuisent les sols. Les agriculteurs se sont tournés vers l'agroécologie : ils produisent un engrais organique à partir de légumes en décomposition et de feuillage d'essences locales. Des réseaux de jeunes ont investi dans des machines à briquettes et des digesteurs de biogaz, fournissant une énergie durable, à coût abordable, qui réduit la dépendance au charbon et à l'hydroélectricité.

Ces initiatives montrent le potentiel des savoirs locaux et de l'innovation. En s'appuyant sur des pratiques agricoles transmises de génération en génération, en protégeant les forêts et en développant des solutions fondées sur les énergies renouvelables, les communautés renforcent leur résilience. Elles transforment également les processus de décision, en veillant à ce que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés soient inclus dans les efforts de développement local.

Le leadership des femmes au service de la justice climatique

Mufulira incarne les contradictions de l'économie extractive mondiale : alors que son cuivre alimente les industries mondiales et la transition vers les véhicules électriques, les communautés locales doivent composer avec les déplacements forcés, la dévastation environnementale et des inégalités de genre profondément enracinées. Les femmes sont en première ligne face à ces impacts, mais elles sont aussi à l'avant-garde de la résistance et de l'innovation.

Une transition juste doit reconnaître et soutenir les droits, les savoirs et la résilience des femmes. Cela implique de faire respecter le CLIP - consentement, libre, informé et préalable (Free, Prior, and Informed Consent, FPIC) pour les communautés concernées, et d'intégrer des approches sensibles au genre dans la gouvernance minière. Il faut aussi veiller à ce que le Fonds de protection de l'environnement, mécanisme financier obligatoire géré par l'État auquel les sociétés minières contribuent pour financer la réhabilitation environnementale, serve à indemniser les personnes lésées par les industries extractives. Cela suppose enfin de demander des comptes aux entreprises au moyen de garanties sociales et environnementales solides, ainsi que de cadres internationaux renforcés, comme le traité contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains.

En définitive, la justice climatique ne peut pas être atteinte au prix d'une nouvelle vague d'extractivisme. Les communautés de Mufulira montrent qu'il existe des **alternatives, ancrées dans l'agroécologie, les énergies renouvelables et la résilience collective. Un avenir plus juste passe par le fait de placer au centre la voix et le leadership des femmes, afin que la course à la transition verte ne répète pas les injustices du passé. ■

Panama

Au Panama, le peuple Gunadule rejette le programme REDD+ et choisit de renforcer ses pratiques ancestrales de conservation

Par **Geodisio Castillo**, Centre de développement environnemental et humain du Panama (CENDAH)

Coucher de soleil sur une île de Gunayala. ***Gubiler/CENDAH***

Cet article traite des actions menées par le peuple autochtone Gunadule en défense de son territoire autonome, situé au Panama, et pour préserver ses pratiques ancestrales de conservation face aux menaces que représentent les mégaprojets, les marchés du carbone et les initiatives REDD+ présentées comme des « solutions climatiques ». Il rend également compte de l'opposition collective du peuple Gunadule face à REDD+ et aux modèles de développement extractivistes, tout en soulignant que les systèmes agroforestiers ancestraux et le leadership des femmes Guna constituent autant de solutions climatiques efficaces et fondées sur les droits humains. Il en ressort notamment que les programmes de conservation imposés par des acteurs externes nuisent à l'autodétermination et à l'intégrité culturelle des peuples autochtones, ainsi qu'à la protection durable des écosystèmes.

Le peuple autochtone Gunadule habite la région de Gunayala, qui s'étend au nord-est du Panama et dans le Darién, une zone forestière extrêmement diversifiée qui relie l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, mais aussi la Colombie et le Panama. En 2023, au niveau national, la population Gunadule comptait 112 319 habitants, dont 32 016 vivaient dans la région ou comarca Gunayala.

Instituée il y a 100 ans après la révolution Dule, la *comarca* de Gunayala est l'un des premiers territoires autochtones autonomes d'Abya Yala. Elle occupe 2 307 km² de la côte caraïbe panaméenne, dont 98,6 % sont recouverts de forêts. Elle comprend aussi un archipel de 365 îles. Outre les zones boisées, la *comarca* abrite de vastes mangroves et un riche milieu marin, essentiels pour la subsistance de la communauté et la protection du littoral insulaire et côtier.

Le peuple Gunadule entretient une relation sacrée et d'ordre bioculturel avec la nature, puisqu'il la considère comme sa mère et source de vie, ce qui nourrit son engagement historique en faveur de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Principalement transmis par les femmes gunadule, son patrimoine culturel est constitué de la langue dulegaya, des connaissances ancestrales en matière de préservation des semences, ainsi que des pratiques de soin prodiguées par les guérisseuses et les sages-femmes, localement appelées *siggwi gaed*. Les femmes gunadule veillent également à la préservation des motifs sacrés qui s'expriment à travers la *mola*, un art textile réalisé à partir de panneaux de coton cousus à la main selon une technique très élaborée, qui représente un puissant symbole de culture et d'identité.

Le territoire Gunadule est riche en biodiversité, avec 670 espèces de flore, cinq variétés de palétuviers (rouge, noir, blanc, *piñuelo* et bouton), 58 mammifères non volants, 440 espèces d'oiseaux (dont des perroquets et des aras), ainsi que des écosystèmes marins et côtiers, des estuaires, des herbiers marins et des récifs coralliens.

Grâce à ses connaissances ancestrales et au lien spirituel qui le relie à la nature, le peuple Gunadule a su protéger son territoire, en faisant face aux défis climatiques qui sont venus bousculer son mode de vie. Les femmes guna ont notamment recours à un système de culture diversifié appelé *nainu* (ou « terre propre »), une pratique ancestrale qui respecte les cycles de la nature, préserve les semences autochtones, maintient la fertilité des sols, contribue à la restauration des écosystèmes et garantit la sécurité alimentaire et culturelle face au changement climatique.

Des pratiques ancestrales de conservation menacées

En dépit de l'immense richesse du territoire de Gunayala en matière de culture et de biodiversité, ce dernier est confronté à de graves menaces. Actuellement, cela se traduit notamment par des projets d'infrastructure et d'énergie qui, sous couvert de « solutions climatiques » promues par des entités publiques, sont mis en œuvre sans le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté.

Le projet de raccordement électrique entre la Colombie et le Panama, qui permettrait d'acheminer de l'« énergie propre » du sud au nord du continent, ou encore la route Mortí - Mulatupu, qui prévoit de relier l'est de la *comarca* de Gunayala à la ville de Panama, en

sont deux exemples significatifs. Ils montrent bien l'impact social, culturel et environnemental des mégaprojets sur des territoires qui sont déjà préservés grâce aux pratiques ancestrales. Ils reflètent également la résistance locale ; bien que des études d'impact environnemental aient été réalisées, le peuple Gunadule a formellement rejeté les deux mégaprojets en adoptant la résolution n° 1 du 27 mars 2023, encore en vigueur aujourd'hui. En effet, ces projets n'offraient aucun avantage direct pour les communautés, qui ont préféré protéger les forêts et rejeter ce modèle de développement qui va à l'encontre de leur vision du monde et de leur lien profond avec la nature.

De par son expérience, le peuple Gunadule sait bien que les projets extractivistes et les initiatives proposées par des entités externes, telles que les entreprises et les grandes ONG environnementales, ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la crise climatique et de la perte de biodiversité. Bien au contraire, ces projets provoquent souvent des conséquences négatives, comme dans le cas de la réinstallation de la communauté d'Isberyala, où l'adaptation reste un vrai défi.

Le rejet de REDD+

Les marchés du carbone constituent une menace additionnelle pour le peuple Gunadule. Mais historiquement, celui-ci a toujours fait preuve de prudence face aux projets de fausses solutions proposés par des acteurs externes.

A cet égard, le cas de Wildlife Works Carbon (WWC) s'avère particulièrement édifiant. En 2011, cette entreprise proposait une étude pilote afin de développer un projet REDD+ sur le territoire Gunadule. Basée aux États-Unis et spécialisée dans le commerce des crédits carbone, WWC a été impliquée dans des scandales d'abus sexuels au Kenya et dans des accords préjudiciables en République démocratique du Congo, au Brésil et dans d'autres pays du Sud global. L'objectif de ce projet REDD+ à Gunayala était de financer la protection de 99 415 hectares d'écosystèmes forestiers dans le district de Narganá, en impliquant les 28 communautés et le congrès général Guna, gouvernement autonome qui représente la plus haute autorité politique, administrative, culturelle et spirituelle de la région de Gunayala (le congrès est également connu sous le nom d'*Onmageddummagan* en langue gunadule).

Au départ, WWC s'engageait à investir au moins un million de dollars de capital de démarrage. Ces fonds devaient servir à garantir les paiements initiaux versés au congrès général Guna et au fonds communautaire de carbone de Narganá, afin de développer les infrastructures, d'embaucher du personnel gunadule et de lancer les opérations, notamment des patrouilles le long des limites de la forêt. Le soutien financier ultérieur proviendrait de la vente de crédits REDD+ sur le marché volontaire du carbone.

L'accord stipulait que le peuple Gunadule accorderait à WWC les droits sur les crédits carbone de la région pendant 30 ans. La propriété du territoire et des forêts resterait inchangée. Les usages culturels et ancestraux des forêts seraient maintenus, à condition que ces pratiques ne nuisent pas à la valeur du carbone (c'est-à-dire à la masse forestière), afin de sécuriser les bénéfices économiques attendus. En d'autres termes, les pratiques ancestrales de conservation du

Une mer limpide au-dessus des récifs coralliens, avec la communauté de Mandi Ubgigandub en arrière-plan. ***Gubiler/CENDAH***

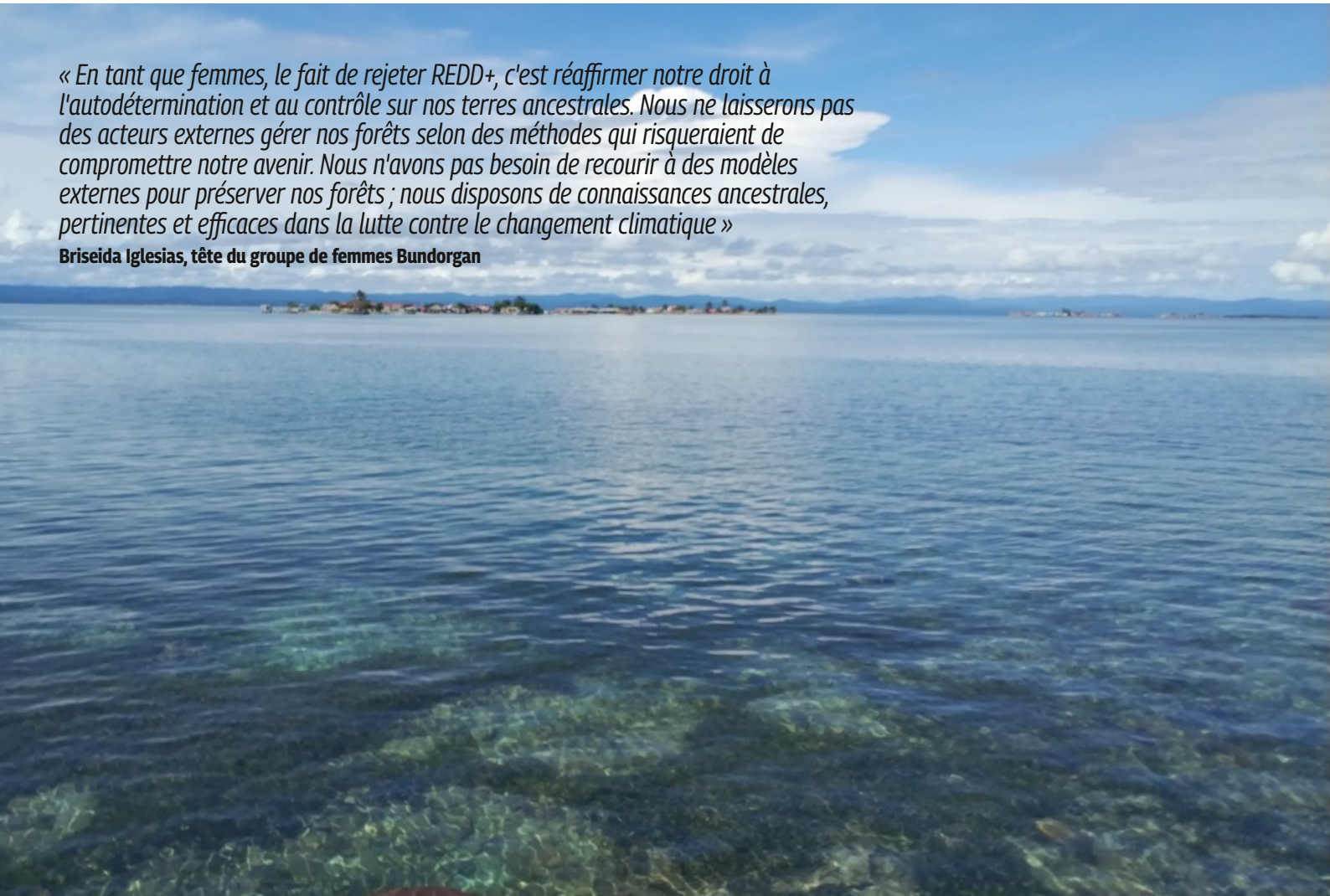

« En tant que femmes, le fait de rejeter REDD+, c'est réaffirmer notre droit à l'autodétermination et au contrôle sur nos terres ancestrales. Nous ne laisserons pas des acteurs externes gérer nos forêts selon des méthodes qui risqueraient de compromettre notre avenir. Nous n'avons pas besoin de recourir à des modèles externes pour préserver nos forêts ; nous disposons de connaissances ancestrales, pertinentes et efficaces dans la lutte contre le changement climatique »

Briseida Iglesias, tête du groupe de femmes Bundorgan

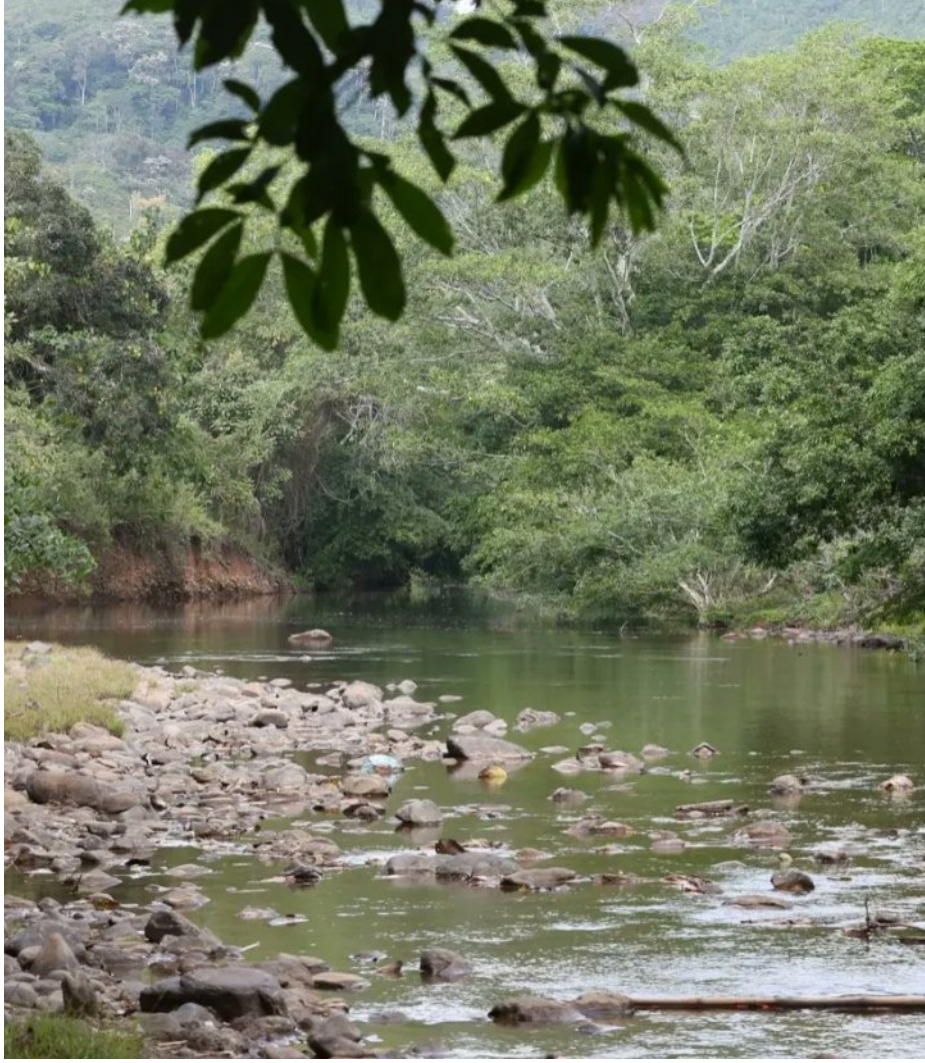

À gauche : une membre de l'AMRD participant au reboisement de son nainu. À droite : la rivière Nargandi dans la communauté de Yandub-Nargana, à Gunayala. ***Gubiler/CENDAH***

peuple Gunadule seraient conditionnées par la commercialisation des forêts, en fonction de leurs capacités d'absorption du carbone.

Plutôt que de rejeter d'emblée le projet, les communautés gunadule ont choisi de s'impliquer activement, malgré une demande du congrès général Guna auprès d'Earth Train (aujourd'hui Fondation Geoversity) visant à accélérer l'étude pilote. Des représentants ont ainsi été envoyés à plusieurs ateliers afin de bien comprendre le projet et pouvoir en discuter au sein des communautés. A l'issue de ce processus, il a été décidé de ne pas donner suite au projet REDD+ à Gunayala, ce qui a permis aux pratiques ancestrales de conservation du peuple Gunadule de se poursuivre sans interférences.

L'organisation d'ateliers dans le but de coopter et convaincre les communautés des prétendus avantages de REDD+ vient perturber les dynamiques communautaires d'organisation collective, de gestion et d'administration territoriale. Cela interfère en effet avec leur processus de planification fondé sur leurs projets de vie (*planes de vida*). Au lieu de consacrer leur temps et leur énergie à renforcer leurs capacités pour protéger leurs droits, réduire les inégalités structurelles, promouvoir leur autodétermination et leurs pratiques de conservation, les communautés se détournent de ces objectifs pour participer à des discussions sur des projets imposés de façon verticale et qui vont à l'encontre de leur culture, de leurs traditions et de leurs modes de vie.

« Si on reçoit de l'argent sans avoir à travailler, nos femmes et nos jeunes vont devenir paresseux. Être juste là à attendre que tombe l'argent, à dépendre des prétendus millions de dollars que rapporterait la vente du carbone de nos forêts [ça ne fait pas partie de notre culture] ; c'est un système qu'on n'est pas préparé à gérer. On n'accepte pas le projet parce que l'argent pourrait nous corrompre », a souligné Leida Smith, présidente de l'Association des femmes rurales de Digir (AMRD).

Face à l'engouement des entreprises autour du marché volontaire du carbone, le congrès général Guna a décidé en 2021 de créer une commission chargée de rédiger ses propres documents sur le changement climatique, dans le respect de la cosmovision gunadule. Ce processus a donné lieu à la création et à l'adoption d'un protocole qui défend leur autonomie et leur spiritualité face aux projets externes. En 2023, l'assemblée générale du congrès général Guna a formellement approuvé le « Protocole sur les initiatives carbone et sur REDD+ », qui reflète leur ferme opposition à REDD+ ainsi que leur engagement en faveur de la défense territoriale et culturelle. Elle a également approuvé un « Protocole sur les initiatives relatives au changement climatique non liées à REDD+ ». Ce dernier reprend les principes d'autonomie et de défense territoriale de la communauté. Depuis lors, aucun nouveau projet de ce type n'a été proposé.

A la tête du groupe de femmes Bundorgan (qui signifie « sœurs » en langue gunadule), Briseida Iglesias souligne qu'il est crucial de renforcer l'autodétermination du peuple Gunadule et que soit respecté son droit à décider de la gestion collective du territoire, car les solutions climatiques ne proviennent pas de l'extérieur, mais bien des connaissances et des pratiques ancestrales

de la communauté elle-même, en harmonie avec la nature. « En tant que femmes, le fait de rejeter REDD+, c'est réaffirmer notre droit à l'autodétermination et au contrôle sur nos terres ancestrales. Nous ne laisserons pas des acteurs externes gérer nos forêts selon des méthodes qui risqueraient de compromettre notre avenir. Nous n'avons pas besoin de recourir à des modèles externes pour préserver nos forêts ; nous disposons de connaissances ancestrales, pertinentes et efficaces dans la lutte contre le changement climatique », a-t-elle déclaré.

Les femmes gunadule, protectrices de la vie et des savoirs ancestraux

Les femmes gunadule jouent un rôle crucial dans l'organisation de leurs communautés, en articulant des actions efficaces et stratégiques pour la préservation de l'environnement et la lutte contre la crise climatique. L'organisation Bundorgan, qui coordonne tous les groupes de femmes au niveau régional, se mobilise pour montrer que la participation active des femmes à la gestion des forêts et de l'agriculture contribue à protéger la biodiversité.

Les femmes gunadule préservent et transmettent leurs connaissances ancestrales grâce à deux piliers culturels essentiels. Il s'agit d'abord de la *mola*, un art textile qui illustre leur cosmovision, leur identité et leur résistance, notamment à travers la mythologie, la nature et la vie quotidienne ; mais aussi de la *duleina*, une médecine traditionnelle basée sur l'utilisation de plantes autochtones telles que l'ipécacuanha, la salsepareille, la verveine citronnée, le *jagua*, ou *l'hombre grande* (frêne amer), entre autres plantes médicinales gunadule. Ces pratiques contribuent à renforcer leurs connaissances culturelles et botaniques, ainsi que leur rôle de garantes de la santé communautaire. Malgré l'importance de leurs contributions dans les domaines socio-environnemental, culturel et sanitaire, le soutien dont elles bénéficient pour consolider ces pratiques n'est pas suffisant.

Face à la crise climatique, Gunayala continue d'apporter ses propres solutions, à la fois concrètes et durables, tout en encourageant les actions individuelles et collectives qui s'inscrivent dans la stratégie régionale 2015-2025. Parmi les activités mises en avant, on retrouve le *nainu*, ce système de production familiale agroforestier, qui est présenté comme une pratique concrète et efficace d'agriculture régénératrice ancestrale. Le repos durable des sols dans ces systèmes (aussi appelé jachère régénératrice) contribue à lutter contre la dégradation des sols et favorise leur restauration. Cela permet également de préserver la biodiversité, de capturer davantage de carbone, de créer des jardins botaniques et de construire des paysages culturels et humains résilients, qui offrent un cadre propice au bien-vivre, ou *yeeriddodisaed*, *weligwariddodisaed* en langue guna.

Panorama forestier sur le golfe, réserve de biosphère de Gunayala. ***Gubiler/CENDAH***

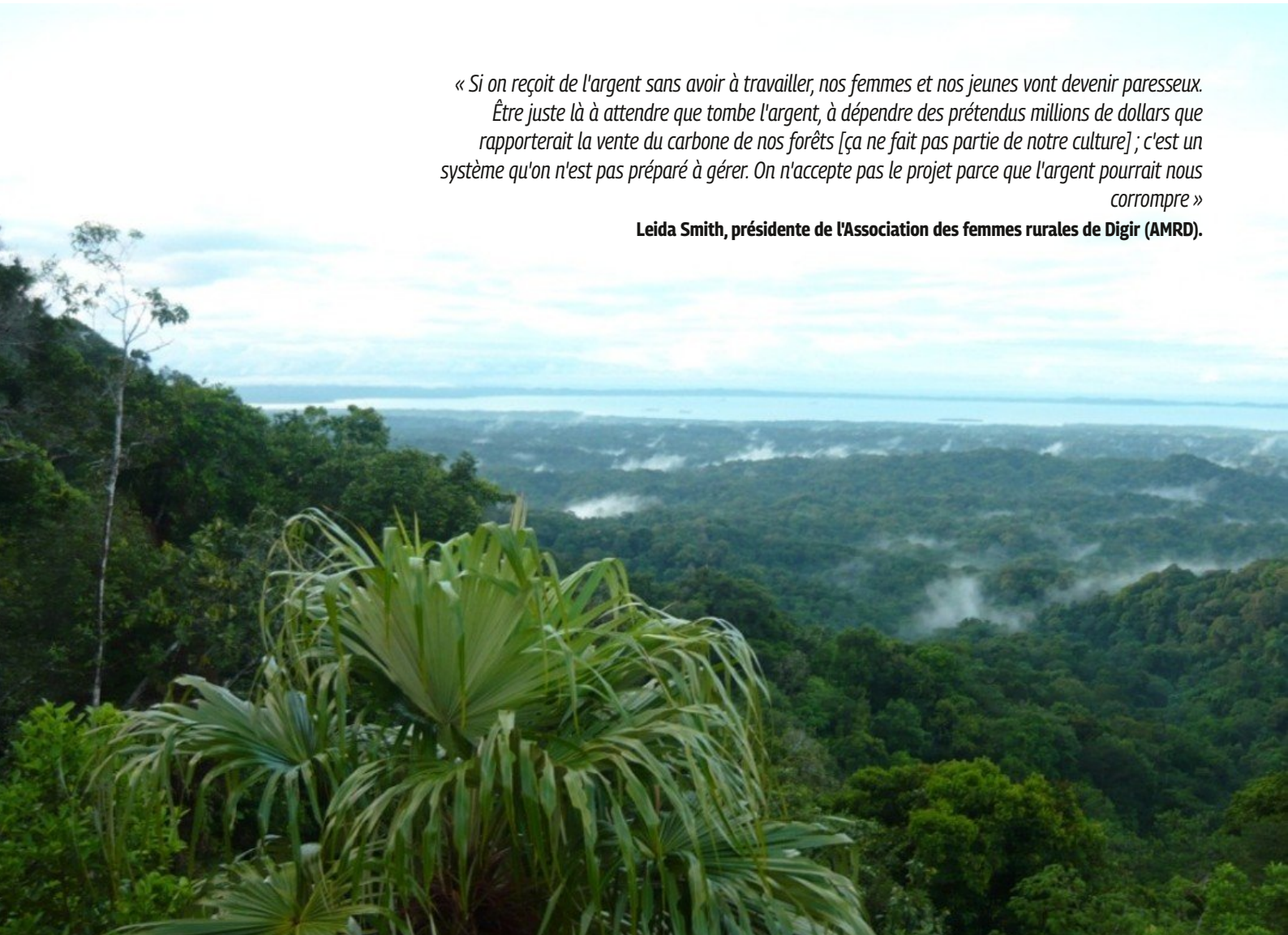

« Si on reçoit de l'argent sans avoir à travailler, nos femmes et nos jeunes vont devenir paresseux. Être juste là à attendre que tombe l'argent, à dépendre des prétendus millions de dollars que rapporterait la vente du carbone de nos forêts [ça ne fait pas partie de notre culture] ; c'est un système qu'on n'est pas préparé à gérer. On n'accepte pas le projet parce que l'argent pourrait nous corrompre »

Leida Smith, présidente de l'Association des femmes rurales de Digir (AMRD).

Les membres de l'AMRD sur leur *nainu*. ***Gubiler/CENDAH***

La mise en œuvre de systèmes agroforestiers, tels que le *nainu* familial, un exemple clair de solution climatique concrète, vise à augmenter la production alimentaire afin d'assurer la sécurité alimentaire de la communauté, grâce à ces techniques durables comme le « zéro labour » et la jachère en régénération. Cette pratique ancestrale permet également de récolter des ressources forestières de manière durable, y compris des graines, tout en garantissant la pérennité du couvert forestier.

Le *nainu* familial contribue aussi à prévenir l'érosion des sols, à conserver l'eau et à protéger la biodiversité. La classification du *nainu* comprend les cultures de parcelles agroforestières, établies sur des terres côtières plates et des îles coralliennes ; les cultures en pente, appelées *nainu nussuggwa* (parcelle jeune), *nainu sered* (parcelle ancienne) et *nainu matuled* (chaume).

Les techniques agricoles et de conservation du peuple Gunadule favorisent la diversité végétale à l'intérieur de chaque parcelle, ce qui améliore la santé des sols et préserve la vie sauvage sans avoir recours aux produits chimiques. Ces techniques ancestrales permettent de préserver la faune et la flore, mais aussi d'accroître la résilience face aux changements climatiques et de freiner la crise environnementale en stockant le carbone dans les sols et les forêts.

Cela renforce également la participation communautaire, en particulier celle des femmes et des enfants, car il s'agit d'un espace de convivialité familiale, de loisirs et d'éducation environnementale, qui garantit la protection de la culture, la sécurité alimentaire et la transmission des connaissances traditionnelles aux nouvelles générations.

Dans le même temps, le système du *nainu* contribue à la restauration d'écosystèmes vitaux, notamment les zones humides et les mangroves, ainsi qu'à la plantation d'arbres natifs, ce qui favorise l'efficacité de la gestion de la *comarca* de Gunayala. La mise en œuvre de ce modèle dans les communautés les plus vulnérables du pays, avec la participation active et le *leadership* des femmes gunadule, pourrait assurer la mise en place de solutions climatiques concrètes, respectueuses des droits humains et de l'autonomie territoriale.

Participation et consentement

Il est essentiel d'analyser le décalage entre le discours et l'action climatique pour comprendre l'échec de nombreuses initiatives verticales de conservation et la multiplication des fausses solutions. Bien que la reconnaissance des peuples autochtones soit encouragée dans certains espaces multilatéraux, les solutions réelles ne sont pas promues avec la même force, et il n'y a pas de financements directs pour développer les initiatives de conservation communautaires menées par les communautés autochtones et ancrées dans leurs pratiques millénaires. En l'absence de participation et de consentement des communautés et des acteurs locaux, et en particulier des femmes et des jeunes, ces initiatives de conservation qui ne proposent pas de changements structurels deviennent insoutenables et suscitent des résistances.

De nombreuses initiatives ne s'attaquent en effet qu'aux symptômes (par exemple, en plantant des arbres) au lieu d'affronter les causes systémiques de la crise, à savoir l'agriculture industrielle, les mégaprojets d'infrastructure, ainsi que le pouvoir économique et politique qui empêche toute transformation en profondeur du modèle de société inégalitaire. En outre, le fait que les projets de restauration participative accordent peu d'importance aux biens communs de la nature ou ne les reconnaissent pas en tant que tels entraîne des lacunes importantes en matière de politiques publiques de réduction des inégalités et de promotion de la justice climatique et de genre, alors que ces questions sont urgentes à Gunayala et dans le monde entier. ■

Bangladesh

La forêt de Sal de Madhupur : la lutte des peuples autochtones pour conserver leurs droits territoriaux et protéger l'écosystème

Por **Rysul Hasan**, **Rehmuna Nurain** y **Bareesh Chowdhury**, Asociación de Abogados Ambientales de Bangladés (BELA)

Forêt de Madhupur Sal, au Bangladesh. ***BELA***

Confrontées à la destruction rapide de la forêt de sal de Madhupur au Bangladesh, les communautés autochtones et les avocats spécialisés en droit de l'environnement ont engagé une bataille juridique historique pour contester la déforestation cautionnée par l'État. Cet article, qui s'appuie sur des recherches de terrain et sur un arrêt historique rendu par la Haute Cour en 2019, met en lumière les perspectives offertes par la reconnaissance judiciaire des droits territoriaux des communautés autochtones ainsi que les défaillances persistantes au niveau de leur mise en œuvre. Les conclusions sont claires : sans une application des lois portées par les communautés, dans le respect de l'égalité de genre, les victoires juridiques ne suffisent pas à protéger les forêts ni les moyens de subsistance des peuples autochtones.

Le Bangladesh est actuellement confronté à une grave crise persistante en matière de conservation des forêts, marquée par des estimations officielles contradictoires et un déclin constant de la couverture forestière. En effet, bien que l'État ait l'obligation constitutionnelle de protéger les ressources naturelles, la déforestation se poursuit à un rythme alarmant. Entre 1990 et 2015, le Bangladesh a perdu environ 2 600 hectares de forêt par an, réduisant la couverture forestière totale à un niveau bien inférieur au minimum mondial recommandé de 25 % nécessaire à l'équilibre écologique.

Au sein des principaux écosystèmes forestiers du Bangladesh, les forêts de sal de plaine du centre du pays, autrefois étendues et riches sur le plan écologique, ont subi l'une des dégradations les plus graves.

La forêt de sal de Madhupur en voie de disparition

La forêt de sal de Madhupur est un écosystème forestier tropical humide à feuilles larges qui s'étendait autrefois sur une grande partie du centre du Bangladesh et de l'est de l'Inde. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'environ 8 436 hectares. Historiquement dominée par le sal (*Shorea robusta*), cette forêt abritait une riche biodiversité, comprenant de grands mammifères et diverses espèces végétales, dont beaucoup ont aujourd'hui disparu de la région.

Autrefois habitat d'espèces telles que le tigre du Bengale et le rhinocéros unicorne, la forêt a été réduite à des parcelles fragmentées dont l'intégrité écologique est gravement compromise. Ce déclin est dû à l'exploitation forestière illégale, à l'accaparement des terres, aux plantations commerciales, ainsi qu'à des programmes d'afforestation et de peuplement menés par l'État et mal conçus.

La forêt de sal de Madhupur abrite depuis longtemps les communautés autochtones Garo et Koch, dont les moyens de subsistance, la culture et la survie sont indissociables de la forêt. Ces communautés pratiquaient une exploitation durable de la forêt depuis de nombreuses générations, notamment en pratiquant la culture itinérante et en récoltant des produits forestiers non ligneux tels que des plantes médicinales, des fruits et des tubercules.

Malheureusement, les politiques forestières étatiques, l'exploitation commerciale et la non-reconnaissance des droits territoriaux des peuples autochtones ont systématiquement restreint ces pratiques. Les communautés autochtones sont de plus en plus souvent considérées comme des envahisseurs sur leurs propres terres ancestrales, ce qui alimente des tensions de longue date avec le Département des forêts.

Les images satellites fournissent des preuves évidentes de la conversion progressive et systématique de la forêt de sal indigène de Madhupur en terres agricoles, en plantations d'hévéas et en zones d'habitation entre 1967 et 2007. La couverture forestière a ainsi diminué de 68,3 % au cours de cette période, pour atteindre seulement 29,8 %, tandis que les plantations d'hévéas, les terres agricoles et les zones d'habitation se sont rapidement étendues, fragmentant la forêt restante et accélérant la perte de biodiversité.

Les attributions foncières à grande échelle opérées par l'État ont figuré parmi les facteurs les plus destructeurs de la perte forestière à Madhupur. Plus de 400 hectares ont été attribués à l'armée pour servir de champs de tir, tandis que plus de 2 000 hectares ont été convertis en plantations d'hévéas. La culture fruitière commerciale, en particulier les monocultures d'ananas et de bananes, a ainsi encore davantage remplacé les écosystèmes forestiers indigènes.

Les programmes de foresterie sociale financés par des bailleurs de fonds, soutenus par des organismes tels que la Banque asiatique de développement et le PNUD, ont en fait exacerbé ces impacts. Plutôt que de restaurer les forêts de sal indigènes, ces initiatives ont donné la priorité à des espèces exotiques à croissance rapide telles que l'eucalyptus et l'acacia. Ces plantations ont épuisé les ressources en eau, dégradé la qualité des sols et n'ont apporté que des avantages minimes aux communautés autochtones, révélant un profond décalage entre le discours sur la conservation et les réalités sur le terrain.

L'intervention de BELA et sa lutte juridique

Alarmée par la dégradation rapide de la forêt de sal de Madhupur, l'Association des avocats de l'environnement du Bangladesh (BELA) a mené une enquête de terrain détaillée en 2008[1] afin de documenter les dommages écologiques et les violations des droits de l'homme. L'enquête a recensé 8 632 familles (40 625 personnes) vivant au sein de la forêt, notamment des communautés autochtones Garo (4 129 familles), bengalies musulmanes (4 372 familles) et hindoues (131 familles).

Les résultats de cette étude ont ensuite servi de base probante à l'action en justice d'intérêt public engagée par BELA, visant à obtenir la protection juridique de la forêt et la reconnaissance des droits territoriaux des peuples autochtones.

Les conclusions ont révélé une conversion généralisée des terres à des fins commerciales (plantations d'hévéas et de fruits), des abus institutionnels et une exclusion systématique des peuples autochtones de la gouvernance forestière. Seuls 45 % des avantages promis dans le cadre du programme de foresterie sociale ont été versés aux participants, tandis que des centaines d'habitants de la forêt ont été victimes de harcèlement, de fausses accusations et de violences.

Les défaillances institutionnelles n'ont fait qu'exacerber le problème. Le programme de foresterie sociale a mal géré 2 861 hectares, et seuls 45 % des avantages financiers promis sont parvenus aux participants. Le système a également permis de nombreux abus : 621 habitants de la forêt ont été confrontés à de fausses accusations et à des poursuites diffamatoires intimidantes, et 3 188 incidents d'exploitation forestière illégale ont été signalés.[2] Ces problèmes systémiques ont sapé à la fois les efforts de conservation de la forêt et la confiance de la communauté.

La communauté autochtone Garo a subi de graves conséquences de ces changements. Les moyens de subsistance traditionnels ont été perturbés, avec une perte de 70 % des espèces de plantes médicinales et une menace pesant sur 27 autres espèces de tubercules comestibles et médicinaux dont dépendent les peuples autochtones. La transition forcée vers les cultures de rente a réduit le revenu moyen des ménages de 38 %.[3] Sur le plan culturel, les systèmes d'héritage foncier matrilinéaires ont été ébranlés, et des sites forestiers sacrés ont été détruits dans 63 % des villages Garo interrogés.[4] Cependant, ces initiatives de développement forestier n'ont jamais profité aux femmes en particulier. Les femmes sont confrontées à la perte de leurs terres, à des agressions physiques, à de fausses accusations et à la pauvreté. En l'absence de

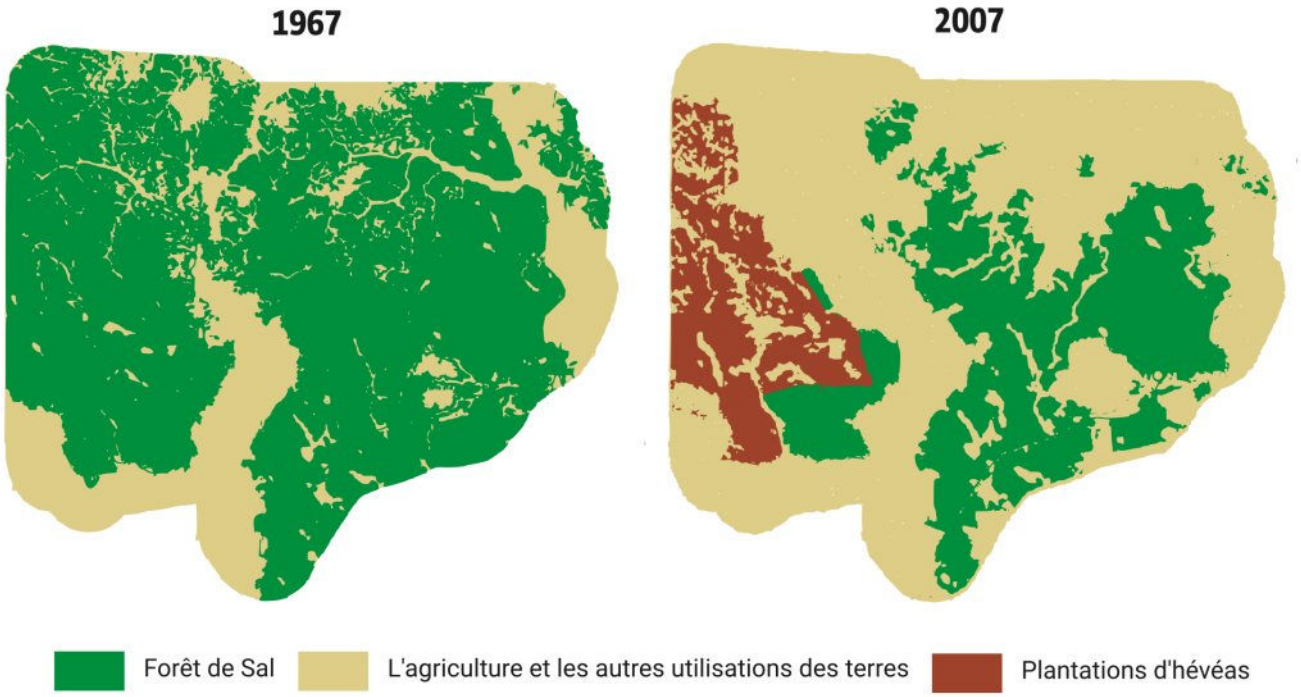

Figure 1. Le déclin de la forêt de sal de Madhupur entre 1967 et 2007. En l'espace de 40 ans, cette forêt est passée d'un état de fragmentation minimale, de continuité et de densité à un état morcelé, fragmenté et envahi, principalement par l'agriculture et les plantations d'hévéas. Figure adaptée d'Islam & Hyakumura (2021). The potential perils of Sal forests land grabbing in Bangladesh: an analysis of economic, social and ecological perspectives. Environment, Development and Sustainability.

[1] Causes sous-jacentes de la déforestation dans les forêts de sal de Dinajpur et Modhupur, Association des avocats de l'environnement du Bangladesh – BELA, A.K.M. Osman Ghani, (2008).
[2] *Ibídem.*
[3] *Ibídem.*

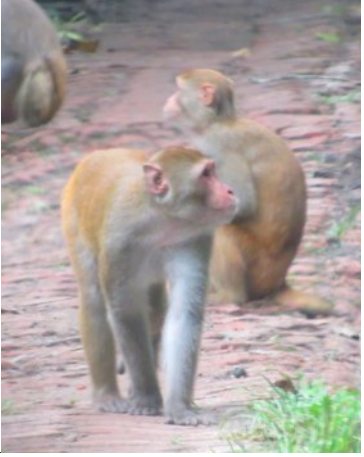

Flore et faune endémiques de la forêt de Madhupur Sal, au Bangladesh. ***BELA***

terres, elles se retrouvent ainsi à dépendre de l'exploitation des ressources forestières pour leur subsistance, après avoir perdu leur statut privilégié dans une société matrilinéaire.

Bien qu'elles représentent 48 % de la population, les familles Garo n'ont reçu que 30 % des bénéfices de la foresterie sociale.[5] Des actes de harcèlement de la part des autorités ont été signalés par 92 % des personnes interrogées, aboutissant à la mort de deux militants entre 2000 et 2004 lors des manifestations pour les droits fonciers contre un projet de « développement de parc national ». Parmi eux figurait Piren Snal, un jeune Garo abattu par la police et les gardes forestiers pour avoir défendu les arbres sal, sacrés pour son peuple.

L'affaire judiciaire et la décision historique

Forte de ces conclusions, l'association BELA a engagé en 2010 une action en justice d'intérêt public (n° 1834/2010) en collaboration avec deux organisations de peuples autochtones : le Joyenshahi Adivashi Unnayan Parishad et le Jatiya Adibashi Parishad. La plainte formulait plusieurs revendications visant à protéger l'écosystème forestier et les droits des populations : une délimitation correcte des limites de la forêt, la protection des espèces indigènes, la reconnaissance juridique des droits des communautés Garo et Koch, l'arrêt de toutes les activités commerciales non autorisées, l'interdiction des plantations nuisibles et une réforme de la foresterie sociale.[6]

Au bout de neuf ans, le 28 août 2019, la Haute Cour a rendu un jugement historique ordonnant la création d'un comité de haut niveau chargé d'élaborer un plan de conservation à long terme, de délimiter les frontières de la forêt, de mener une enquête auprès des habitants pour recenser les établissements humains et de garantir la participation des communautés à la protection de la forêt. Ce qui est crucial, c'est que l'arrêt a explicitement reconnu les peuples Garo et Koch comme habitants autochtones de la forêt de Madhupur Sal, affirmant ainsi leurs droits légitimes sur le territoire, malgré le refus de longue date de l'État de reconnaître les peuples autochtones.

Malgré son caractère historique, cet arrêt est resté largement inappliqué pendant cinq ans. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2024, à la suite de bouleversements politiques et de la formation d'un gouvernement intérimaire, que le comité mandaté a finalement été mis en place, comprenant des représentants autochtones et BELA. Des progrès ont depuis été réalisés, avec notamment le lancement d'études et la prise d'engagements visant à mettre fin aux plantations d'essences exotiques, et à initier des efforts de restauration.

Une mise en œuvre retardée et des violations persistantes

Si la formation, longtemps retardée, du comité de conservation a été saluée, des problèmes structurels subsistent. Lors d'une

[4] *Ibídem.*
[5] *Ibídem.*
[6] Il s'agissait des zones attribuées par le Département des forêts à des initiatives de foresterie sociale, dans lesquelles la priorité a été donnée à des plantes à croissance rapide et à valeur économique plutôt qu'à celles qui auraient protégé la biodiversité naturelle de la forêt. Ces programmes comprenaient un processus de cogestion avec certains membres de la communauté, mais souvent, le choix des personnes siégeant aux comités de cogestion était lui aussi motivé par des considérations politiques.

récente visite sur le terrain, l'équipe de la BELA a interrogé plusieurs organisateurs et membres de la communauté sur la situation actuelle dans la forêt de Madhupur Sal.

Yuzin Nokrek, de Joyenshahi Adibashi Songha, une organisation autochtone, affirme que le Département des forêts fonctionne toujours selon une mentalité dépassée qui privilégie le gain économique. Ce dernier privilégierait la commercialisation des terres forestières au détriment de la restauration écologique ou de la protection des communautés dépendantes de la forêt, qui sont considérées avec hostilité. Il a également souligné qu'il existe actuellement 231 actions stratégiques en justice contre la mobilisation publique (procédures-bâillon, SLAPP) intentées contre des peuples autochtones, que le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique s'est engagé à retirer.

Un autre organisateur communautaire local, Probin Chishim, a révélé comment le Département des forêts est impliqué dans la location de terres forestières pour la monoculture, ce qui nuit à la biodiversité forestière. Il a déclaré que 1200 km² de forêt avaient été cédés à l'armée de l'air pour un champ de tir, dont 770 km² ont désormais été loués à des fins d'agriculture commerciale. Cela prouve que la forêt ne disparaît pas à cause de l'empiétement par des autochtones locaux démunis, mais plutôt à cause d'une exploitation sanctionnée par l'État.

En 2020, le Département des forêts a brusquement détruit la plantation de petits fruits d'une femme autochtone nommée Basanti Rema, que les autorités avaient qualifiée de « spoliatrice de terres ». Les terres qu'elle cultivait lui ont été retirées pour être attribuées à des colons bengalis en vue d'une exploitation commerciale ; aujourd'hui, cette femme et de nombreux membres de sa communauté travaillent comme ouvriers agricoles sur les terres qu'ils géraient autrefois. Mme Rema a évoqué la disparition des plantes médicinales, une conséquence souvent négligée de la déforestation, et la manière dont cela pousse la communauté autochtone à se tourner vers des médicaments coûteux, rompant ainsi le lien entre la communauté et son mode de vie traditionnel.

La culture commerciale a entraîné le déboisement de vastes zones de forêt de sal. ***BELA***

« La reconnaissance juridique des femmes ne change rien si leur déplacement, le harcèlement, la violence basée sur le genre, la criminalisation et la destruction de leur patrimoine culturel et écologique ainsi que de leurs moyens de subsistance traditionnels ne sont pas stoppés. »

Entretien avec Basanti Rema et sa mère. ***BELA***

La forêt de Madhupur Sal reste dans un état de vulnérabilité extrême. Des images prises par drone montrent comment les épaisses étendues de canopée verte cèdent la place à de vastes étendues de terres défrichées, créant l'illusion d'une forêt saine alors que des pratiques destructrices se cachent juste sous la surface. La délimitation et l'enquête auprès des habitants viennent seulement de commencer après un retard de cinq ans, causant des dommages considérables. La forêt de Sal est résiliente, mais ne pourra survivre sans une protection immédiate contre les baux commerciaux, le défrichage et les plantations en monoculture.

Un jugement, à moins d'être mis en œuvre et de garantir l'égalité des sexes, est insuffisant, aussi historique que soit son contenu en matière de reconnaissance des communautés autochtones. La reconnaissance juridique des femmes ne change rien si leur déplacement, le harcèlement, la violence basée sur le genre, la criminalisation et la destruction de leur patrimoine culturel et écologique ainsi que de leurs moyens de subsistance traditionnels ne sont pas stoppés. Les communautés, en particulier les femmes et les jeunes autochtones, méritent un traitement équitable et une réparation.

Bien que la Constitution bangladaise garantisse les principes d'égalité entre les sexes, un fossé profond persiste entre cette promesse et la réalité, notamment en ce qui concerne les droits fonciers et les droits sur les ressources. Par exemple, malgré les dispositions légales, les coutumes patriarcales empêchent souvent les femmes autochtones de posséder, d'hériter ou de contrôler des terres de manière indépendante, ce qui les rend économiquement vulnérables et dépendantes. Cette insécurité foncière est exacerbée par leur exclusion systématique des instances décisionnelles qui déterminent le sort des forêts mêmes dont elles dépendent. Ainsi, lorsque leurs terres sont saisies ou que leurs moyens de subsistance sont détruits, les femmes autochtones sont confrontées à une double injustice : en tant que membres d'une communauté marginalisée et en tant que femmes au sein de cette communauté. Elles manquent souvent de moyens pour demander réparation et se heurtent à des obstacles importants pour accéder à la justice, allant d'un manque de sensibilisation juridique à la discrimination au sein des instances de règlement des litiges. C'est pourquoi un jugement ne peut être considéré comme véritablement appliqué que s'il met spécifiquement fin à l'asservissement violent des femmes autochtones, en leur garantissant le pouvoir juridique et l'accès à la justice nécessaires pour revendiquer la place qui leur revient de droit en tant que gardiennes de leur patrimoine. Ce n'est qu'alors que la restitution pourra être considérée comme juste et complète.

Un nouveau cadre juridique est nécessaire pour remplacer un modèle d'exploitation des ressources hérité de l'époque coloniale, dépassé et aveugle aux enjeux de genre. Il doit promouvoir une approche harmonieuse, équitable du point de vue du genre et durable, conciliant la protection de la biodiversité et des écosystèmes avec le respect plein et entier des droits des communautés autochtones, en particulier des femmes et des jeunes. L'action menée par BELA constitue une première étape dans cette direction. Toutefois, ce cadre exigera une action partant de la base, menée par les communautés et soutenue par des alliés, ainsi qu'un changement de mentalité et de mandat de l'administration afin de ne plus traiter les peuples autochtones avec hostilité. Sinon, la forêt de Madhupur Sal ne sera plus qu'un souvenir, et le patrimoine et les traditions de ces communautés disparaîtront avec elle. ■

Bolivie

Des territoires exempts d'exploitation minière pour sauver l'Amazonie

Par **Pablo Solón**, Fondation Solón, Bolivie

Rio Beni, au nord de La Paz. ***Fundación Solón***

Cet article rend compte de l'avancée de l'exploitation minière dans l'Amazonie bolivienne, tout en soulignant le leadership des communautés dans les territoires autochtones et les municipalités agroécologiques, qui apportent des réponses solides, depuis la base, en se déclarant territoires libres de toute exploitation minière. Grâce à des actions en justice, à la mobilisation communautaire et à des économies agroécologiques, ces communautés défendent les rivières, la santé et la biodiversité, tout en dénonçant les dangers de l'extractivisme d'État. L'article souligne également le rôle décisif des femmes autochtones et rurales, dont le leadership a été essentiel pour maintenir la résistance, étendre l'autonomie territoriale et inspirer des initiatives dans d'autres communautés d'Amazonie.

L'exploitation aurifère en Bolivie s'apparente à une épidémie qui se propage à travers l'Amazonie. Elle s'est étendue rapidement au cours des deux dernières décennies, en particulier dans le département de La Paz, qui englobe à la fois l'Altiplano d'altitude et de vastes plaines tropicales telles que le parc national Madidi. Les rapports indiquent que le nombre d'exploitations minières et de demandes de concessions a fortement augmenté, traduisant une intensification majeure de l'activité du secteur dans l'ensemble de la région.

Cette expansion se manifeste également dans l'étendue des terres ciblées pour l'extraction aurifère. L'activité minière progresse désormais vers des territoires jusqu'alors préservés, y compris des forêts amazoniennes sensibles et des zones protégées. Le suivi satellitaire et les rapports environnementaux montrent que la superficie affectée par l'exploitation minière a connu une multiplication spectaculaire, mettant en évidence l'empreinte croissante du secteur sur les paysages comme sur les communautés locales.

La prolifération de l'exploitation minière en Amazonie peut sembler difficile à maîtriser, mais des raisons d'espérer subsistent pour enrayer ce fléau. Bien que le prix de l'or ait atteint un niveau record de 5 000 dollars l'once au moment de la publication, certaines populations restent déterminées à mettre un terme à cette activité, notamment dans les municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni, dans le département de La Paz, ainsi que dans certains territoires autochtones mosetén et tsimane.

L'épidémie de l'or

La grande majorité des projets miniers aurifères implantés en Amazonie bolivienne sont illégaux. Ils ne disposent ni des autorisations légales ni des permis environnementaux requis. Nous sommes donc face à un extractivisme sauvage, soutenu par des capitaux colombiens, russes, chinois, boliviens et d'autres pays encore, qui opèrent à travers des coopératives minières. Il existe plus d'un millier de coopératives minières aurifères, mais la majorité des exportations d'or est contrôlée par une dizaine de sociétés commerciales. Le trafic de drogue est également présent et les signaux d'alarme sont nombreux.

La Bolivie figure parmi les principaux importateurs de mercure au monde, aux côtés de l'Inde et des Émirats arabes unis. Une partie du mercure est utilisée sur le territoire national, tandis que le reste est exporté illégalement vers les pays voisins, dont les réglementations sont plus strictes. Ce produit chimique est utilisé pour isoler et concentrer l'or. Lorsque le mercure est libéré, certaines bactéries le transforment ensuite en une forme organique plus toxique : le méthylmercure, qui pénètre dans la chaîne alimentaire des plantes, des poissons, des oiseaux, des animaux et des êtres humains.

Une étude récente indique que les peuples autochtones Esse Ejjas, T'simanes et Mosetenes, qui vivent en aval des exploitations minières d'or dans le département de La Paz, présentent des taux de mercure jusqu'à sept fois supérieurs à la norme acceptable selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le mercure peut causer des dommages irréversibles au développement des enfants ainsi qu'aux systèmes nerveux, digestif, rénal et cardiovasculaire des êtres humains. Les femmes sont particulièrement vulnérables à l'exposition au mercure, qui provoque des troubles hormonaux plus fréquents et une baisse de la fertilité.

Les femmes autochtones sont confrontées à une double discrimination, à la fois fondée sur leur genre et leur appartenance ethnique. Cela se traduit par un manque d'accès aux ressources, aux services de santé et à l'éducation. Traditionnellement, elles sont aussi les principales responsables du travail de soins, ce qui accroît leur charge de travail et affecte leur santé mentale lorsque les enfants de la communauté souffrent de retards dans leur développement cognitif et moteur, en raison de leur exposition au mercure.

L'exploitation minière aurifère ne détruit pas que la biodiversité. Elle remue des millions de tonnes de terre et de roches, en déforestant et en modifiant le cours des rivières. Chaque année, les localités minières subissent des désastres qu'elles ont elles-mêmes provoqués. Les inondations, les glissements de terrain et les coulées de boue ne sont pas des catastrophes naturelles, mais des tragédies provoquées par l'extractivisme minier. Certains poissons, qui nagent sur des milliers de kilomètres pour pondre leurs œufs en remontant le courant, sont désorientés par l'opacité des eaux, causée par les mouvements du lit de la rivière. Outre les conséquences sur la santé humaine et la nature, il est important de mentionner les répercussions sociales et en matière de genre : atteinte aux territoires autochtones et aux aires protégées, conditions de travail inhumaines et exploitation sexuelle, alcoolisme, drogues, violence et conflits.

Par ailleurs, l'État bolivien ne perçoit que 2,5 % de la valeur totale des exportations d'or sous forme de *royalties*. Certaines années, la filière illégale de l'or rivalise même avec les exportations légales. Tous les gouvernements ont bien conscience des conséquences dramatiques de l'exploitation aurifère en Amazonie bolivienne, et pourtant, ils promeuvent des politiques publiques et des mesures qui ne s'attaquent pas aux causes structurelles du problème, bien au contraire. Le contenu de la loi minière n° 535, adoptée en 2014, reflète ainsi, purement et simplement, les exigences des coopératives minières. En dix ans, les exploitants miniers ont obtenu onze reports d'échéance pour finaliser leurs démarches de mise en conformité. Les différents gouvernements se sont montrés très conciliants à l'égard des coopératives minières, en raison de leur capacité de mobilisation et du poids électoral qu'elles représentent. Tirant parti de ce pouvoir, les coopératives minières et les entrepreneurs qui les soutiennent exigent toujours plus : l'accès à des aires protégées, l'ouverture de nouvelles zones d'exploitation et une plus grande flexibilité des normes environnementales déjà dérisoires. Personne ne semble vouloir intervenir, à l'exception de quelques municipalités et territoires autochtones agroécologiques et écotouristiques qui ont décidé de construire un rempart pour freiner l'expansion de l'exploitation aurifère en Amazonie.

Entreprises agroécologiques

Le développement de l'agroécologie dans les municipalités d'Alto Beni et de Palos Blancos a débuté dans les années 1970, lorsque des paysannes et paysans migrants des hauts plateaux ont fondé la fédération de coopératives El Ceibo afin de produire du cacao biologique. Ils ont réalisé leur première exportation en 1987. Aujourd'hui, El Ceibo compte 48 coopératives, 1 300 paysans et paysannes membres, une usine de transformation du cacao et du chocolat dans la ville d'El Alto, et exporte 40 % de sa production certifiée biologique vers différents pays du globe.

Les membres de la coopérative cultivent le cacao sur de petites parcelles de trois ou quatre hectares, sans utiliser ni produits chimiques ni organismes génétiquement modifiés. Les agricultrices et agriculteurs récoltent ensuite les fèves de cacao pour les faire sécher au soleil, tandis qu'ils utilisent les résidus pour produire du compost, qui viendra améliorer la fertilité des sols. Au fil des années, les deux municipalités se sont

À gauche : Exploitation aurifère illégale dans la rivière Tequeje, au nord de La Paz. À droite : Cacao. ***Fundación Solón***

En haut : Fosse creusée pour l'exploitation aurifère sur les rives du fleuve Alto Beni. En bas : Inspection menée par des organisations autochtones et municipales des activités minières illégales sur le fleuve Alto Beni. ***Fundación Solón***

lancées dans des systèmes agroforestiers de production d'agrumes, de papayes, de bananes, de cupuaçu, de fruits de la passion et d'autres produits.

La rivière Alto Beni sépare les deux municipalités et plusieurs cours d'eau serpentent à travers leurs territoires. 58 demandes d'exploitation aurifère ont été déposées par des coopératives et des entrepreneurs miniers pour exploiter ces cours d'eau. Les territoires autochtones de l'Organisation des peuples autochtones Mosetenes et du Conseil régional T'simane Mosetén du Pilón Lajas, qui se chevauchent en partie avec ces municipalités et avec une aire protégée, ont également fait l'objet de 41 demandes d'exploitation minière. Les exploitants miniers font régulièrement incursion dans ces municipalités et territoires autochtones pour tenter de s'y installer illégalement.

Des municipalités qui se sont déclarées exemptes de toute activité minière

Depuis 2017, plusieurs organisations de la région ont publié des déclarations et mené des actions contre les intrusions minières. En 2021, Palos Blancos et Alto Beni ont adopté des lois municipales déclarant leurs municipalités agroécologiques exemptes d'activités et de pollution minières. En 2024, l'assemblée législative départementale de La Paz a adopté une loi qui confirme la vocation agroécologique des deux municipalités, exemptes de toute pollution minière.

La même année, le vice-président de l'État plurinational de Bolivie, David Choquehuanca, a saisi la cour constitutionnelle plurinationale dans le cadre d'un conflit de compétences, contre la loi municipale d'Alto Beni. Selon la vice-présidence, la réglementation des droits miniers relève de la « compétence exclusive » du gouvernement national et non de la municipalité. Ces poursuites judiciaires ont porté un coup dur aux autorités et aux organisations agroécologiques des deux municipalités. Plus de 80 % de leurs populations avait voté pour le Mouvement vers le socialisme (Movimiento al Socialismo, ou MAS) lors des élections nationales de 2020.

À plusieurs reprises, des délégations des deux municipalités se sont rendues à La Paz pour expliquer à la vice-présidence et ses techniciens qu'elles ne souhaitaient en aucun cas empiéter sur les compétences du gouvernement national. Les représentants municipaux et sociaux ont souligné que leurs communes étaient exemptes d'activité minière, car elles avaient empêché pendant toutes ces années l'installation de mines illégales, et qu'aucune mine n'y était encore exploitée légalement avec l'autorisation de l'autorité juridictionnelle administrative minière (AJAM). Ils ont mis en avant un second argument de taille : l'exploitation minière s'accompagne de pollution, et la pollution entraînerait la perte de leur certification bio pour l'exportation de cacao. En résumé, leur vocation agroécologique est incompatible avec l'activité minière.

En 2025, la cour constitutionnelle plurinationale a rendu son verdict, estimant que la municipalité d'Alto Beni agissait conformément à la constitution politique de l'État, dans le cadre de ses compétences municipales en matière de préservation de l'environnement et de la santé de sa population. La municipalité n'a pas le pouvoir d'accorder ou de retirer les droits miniers octroyés par le gouvernement national par l'intermédiaire de l'AJAM, mais elle dispose de toutes les compétences municipales nécessaires pour défendre ses rivières et ses pratiques agroécologiques.

Dans le même temps, les deux municipalités ont présenté un projet de loi devant l'assemblée législative nationale, afin de garantir leur activité agroécologique et d'étendre cette protection contre l'exploitation minière à d'autres « municipalités et territoires autochtones et

[1] Conflicto Positivo de competencias contra la ley 097 del municipio de Alto Beni, presentada por el VICEPRESIDENTE DEL ESTADO PLURINACIONAL - PRESIDENTE DE LA ASAMBLEA LEGISLATIVA PLURINACIONAL, 17 de octubre de 2023.
[2] Sentencia del Tribunal Constitucional N° 1326/2023-S1.

paysans ayant une vocation écotouristique et agroécologique productive ».

Restriction des droits miniers

Parallèlement à la déclaration et à la consolidation des lois sur les municipalités agroécologiques exemptes d'exploitation minière, en juin 2023, le défenseur du peuple a intenté une action en justice devant le tribunal de Palos Blancos afin d'annuler une résolution de l'AJAM autorisant la mise en place d'un processus de consultation pour l'octroi d'un contrat minier dans cette municipalité. Le juge a décidé d'annuler cette décision de l'AJAM et a exhorté les municipalités d'Alto Beni et de Palos Blancos à informer l'AJAM au sujet des « zones géographiques superficielles exemptes d'exploitation minière afin qu'elles soient soumises à des restrictions en matière de permis miniers ».

Un an plus tard, lors de la onzième réunion du Forum social panamazonien (FOSPA), où se sont rassemblés 1 500 représentants de différents secteurs sociaux, il a été décidé de promouvoir la création de municipalités et de territoires sans déforestation, sans incendies, sans exploitation minière, sans exploitation pétrolière et sans violence de genre.

Peu après, les autorités et les organisations sociales de Palos Blancos et d'Alto Beni ont présenté à l'AJAM des plans géoréférencés de leurs municipalités, en demandant à ce que les superficies concernées soient exclues de toute attribution de droits miniers, conformément à la décision du juge de Palos Blancos.

Les municipalités ont invité le vice-président Choquehuanca et des représentants de l'AJAM à Alto Beni pour dialoguer avec les dirigeants des organisations sociales. En août 2024, devant les 300 représentants d'organisations agroécologiques paysannes, autochtones et de femmes, le vice-président et les autorités gouvernementales ont revêtu des t-shirts verts arborant le logo des « municipalités sans exploitation minière ». L'événement s'est conclu sur la signature d'un accord par lequel l'AJAM s'engageait à suspendre temporairement l'octroi de droits miniers.

Les autorités, ainsi que les dirigeantes et les dirigeants sociaux des deux municipalités ont continué à faire pression pour que cette suspension des octrois de permis devienne effective. En 2025, une nouvelle décision de la cour constitutionnelle plurinationale a été rendue concernant la décision du juge de Palos Blancos de 2023. Elle accordait la tutelle totale aux municipalités et soulignait l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour garantir les droits de la rivière Beni.

Des territoires autochtones exempts de toute activité minière

Les territoires autochtones de l'OPIM et du CRTM-PL, qui couvrent partiellement les deux municipalités, ont également adopté des résolutions lors d'assemblées territoriales, en se déclarant exempts de toute activité minière. Ces deux territoires autochtones, légalement reconnus comme terres communautaires d'origine et faisant partie des nations autochtones originaires de l'État plurinational de Bolivie en vertu de la Constitution politique de 2009, ont également envoyé les plans géoréférencés de leurs territoires à l'AJAM afin qu'elle prenne les mesures nécessaires à leur protection, à l'instar des municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni.

Dans le cas du territoire du CRTM-PL, qui inclut l'aire protégée de Pilón Lajas, l'AJAM a répondu que l'ensemble du territoire était soumis à différentes dispositions légales restreignant son exploitation, dont certaines datent de la fin du siècle dernier. Bien que la

[3] Sentencia del Tribunal Constitucional N° 1326/2023-S1.
[4] *Ibid.*

Deuxième réunion des municipalités et territoires sans exploitation minière, Sapecho, Palos Blancos, octobre 2025. ***Fundación Solón***

Le fleuve Beni. ***Fundación Solón***

réponse de l'AJAM officialise l'interdiction des activités minières, elle révèle toutefois que cette entité n'a pas respecté l'interdiction en question de manière rigoureuse, puisqu'elle ne s'est pas opposée en temps opportun à plus de dix demandes d'exploitation minière déposées pour cette aire protégée et ce territoire autochtone. Dans le cas de l'OPIM, l'AJAM a déclaré que leur territoire est partiellement soumis à différentes dispositions légales restreignant son exploitation et a demandé que ces territoires soient traités conformément à leur statut de territoires autochtones.

Plusieurs territoires autochtones, notamment celui du CRTM-PL, ont rejeté les « consultations fragmentées » qui ne s'adressent qu'aux communautés où l'exploitation minière est envisagée. Ils affirment que toutes les communautés de leur territoire autochtone doivent se prononcer, car l'impact touchera l'ensemble de leur territoire. À cet égard, le fait de se déclarer comme territoire autochtone exempt d'exploitation minière constitue une décision qui doit être respectée et non fragmentée par des consultations truquées. Le fait de se déclarer comme territoire autochtone exempt d'activité minière signifie en effet que toutes les communautés ont pris, de manière libre, préalable, éclairée et sans aucune pression de la part des coopératives minières, une décision qui concerne l'ensemble de leur territoire.

La lutte contre l'exploitation minière illégale

La promulgation d'ordonnances municipales, les décisions judiciaires et la mobilisation sociale ont permis de suspendre l'octroi de concessions minières dans les deux municipalités et territoires autochtones, mais les abus miniers n'ont pas cessé pour autant. À l'heure actuelle, la grande majorité des procédures légales sont suspendues, tandis que les incursions illégales de mineurs sans scrupules se poursuivent.

Pour faire face à cette situation, les deux municipalités agroécologiques ont élaboré une réglementation interne de contrôle environnemental contre l'exploitation minière illégale et mènent des actions constantes pour empêcher ce fléau de pénétrer sur leur territoire. L'affaire qui a fait grand bruit dans les médias et sur les réseaux sociaux s'est produite le 13 juillet 2025, lorsqu'une délégation de plus d'une cinquantaine de représentants de l'OPIM et de fonctionnaires de la municipalité de Palos Blancos s'est rendue sur le fleuve Alto Beni pour répondre à une plainte de minage illégal. À leur arrivée, ils ont découvert un bassin de trente mètres sur trente, une pelleteuse hydraulique, une motopompe industrielle, une grande trieuse munie de tapis filtrants, un campement qui venait d'être évacué à la hâte, plus de 5 000 litres de diesel enfouis dans le sable, et un homme d'affaires qui s'est avéré être l'ancien vice-ministre des Mines du gouvernement de Jeanine Áñez (2020). L'homme d'affaires a tenté de justifier sa présence en affirmant que tout cet équipement avait pour but d'ouvrir une route. La commission a estimé que son intelligence avait été offensée et a transféré l'entrepreneur au poste de police de Palos Blancos. Ses déclarations y ont été enregistrées, tandis que les représentants de la municipalité et les dirigeants de l'OPIM engageaient une procédure pénale à son encontre pour exploitation minière illégale, contrebande de diesel et abattage d'arbres.

Le traitement de cette plainte a permis d'identifier toute une série d'incohérences dans le processus d'enquête judiciaire, ce qui a conduit à l'élaboration et l'adoption d'un protocole de coordination interinstitutionnelle contre l'exploitation minière illégale dans les municipalités de Palos Blancos et d'Alto Beni. Sous l'égide de la vice-présidence, l'AJAM, le ministère public, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Intérieur, le bureau du procureur général, le bureau du défenseur du peuple, l'OPIM, le CRTM-PL et les deux municipalités ont participé à l'élaboration de ce protocole. Pour les organisations de la région, si les auteurs des violations minières ne sont pas sanctionnés de manière efficace, ils continueront à tenter de contourner les restrictions imposées aux activités minières dans ces municipalités. Les inspections et le contrôle social et municipal permanent et efficace des cours d'eau doivent s'accompagner de mesures étatiques pour prévenir, expulser, sanctionner et éviter l'impunité des auteurs de ces infractions.

Le *leadership* des femmes

Les femmes jouent un rôle central dans la défense de leurs municipalités et de leurs territoires face à l'épidémie minière. Les conseils municipaux d'Alto Beni et de Palos Blancos sont présidés par des femmes très impliquées. L'OPIM, le CRTM-PL, le CIPTA, le CPILAP et d'autres organisations comptent parmi leurs membres des associations de femmes autochtones qui collaborent étroitement avec les organisations mixtes de chaque peuple autochtone. C'est le cas de l'Organisation des femmes autochtones Mosetenes (OMIM), qui agit en collaboration avec l'OPIM dans toutes ses actions. De même, le CRTM-PL est présidé par une dirigeante qui fait preuve de beaucoup de fermeté et de détermination.

Les femmes restent à la tête de ces luttes incessantes qui, heureusement, en inspirent d'autres. Depuis la tenue du XIe Forum social panamazonien en Amazonie bolivienne en juin 2024, avec des participants venus de neuf pays, l'exemple de ces municipalités et organisations agroécologiques, ainsi que le *leadership* des femmes, se sont étendus à d'autres régions. En février 2025, la première réunion des municipalités et territoires autochtones agroécologiques et écotouristiques a vu l'intégration des municipalités de Rurrenabaque et San Buenaventura et l'implication significative des territoires autochtones du nord de La Paz.

Des organisations de femmes autochtones et paysannes ont également pris part à cet effort pour mettre un terme à l'exploitation minière et aux violences structurelles contre leurs corps et leurs territoires.

En octobre 2025, le conseil du peuple autochtone Tacana (CIPTA), dont le territoire se trouve dans les municipalités de San Buenaventura et Ixiamas, dans le département de La Paz, s'est également déclaré libre de toute activité minière et a remis ses plans géoréférencés à l'AJAM afin que celle-ci restreigne l'octroi de droits miniers sur son territoire.

La coordination des peuples autochtones de La Paz (CPILAP), qui regroupe onze territoires autochtones, a introduit une action collective ayant abouti favorablement, à la suspension de l'octroi de droits miniers sur les fleuves Beni et Madre de Dios et plusieurs de leurs affluents.

Répandre le remède

Dans d'autres municipalités et régions agroécologiques du pays, l'exemple fait école. Fin octobre 2025, la deuxième rencontre des municipalités et territoires sans exploitation minière a eu lieu, avec 50 propositions pour freiner l'avancée de l'exploitation minière. Parmi celles-ci, on trouve la « promotion de la création ou de l'extension d'aires protégées municipales comme stratégie pour restreindre les activités minières » et le « renforcement de la participation des femmes aux activités agroécologiques et écotouristiques ».

La lutte pour la protection définitive des municipalités et des territoires autochtones est loin d'être gagnée. Les plaignants souhaitent que cette protection soit officielle et permanente, qu'elle s'étende à l'ensemble de leur territoire et que toutes les demandes d'exploitation minière soient rejetées, afin de préserver leurs territoires des demandes de concessions minières enregistrées au cadastre minier.

L'expérience de ces municipalités et territoires autochtones démontre qu'il est possible de freiner l'extractivisme aurifère en renforçant et en développant les alternatives agroécologiques, durables et démocratiques qui se construisent au niveau local.

Le concept de territoires exempts d'exploitation minière prend de plus en plus d'ampleur et de force. C'est ce que montre l'exemple du parc national Yasuní : la majorité de la population équatorienne a voté pour que le pétrole reste sous terre. La lutte pour des territoires exempts d'extractivisme est une lutte pour l'autodétermination venue d'en bas, face à des gouvernements sous l'emprise croissante d'une logique de pouvoir écocide. ■

Séance plénière de la 6e deuxième réunion des municipalités et territoires sans exploitation minière, Sapecho, Palos Blancos, octobre 2025. ***Fundación Solón***

Chili

Des approches communautaires pour surmonter la crise climatique : les femmes mapuches s'opposent fermement à la destruction causée par l'extractivisme au Chili

Par **Javiera Rodríguez Olguín**, Réseau pour le dépassement du modèle forestier (Red por la Superación del Modelo Forestal) / Collectif VientoSur / Fondation Pongo

Tisseuse mapuche membre de l'association autochtone Relmu Witral à Tirúa, au Chili. ***Orin Langelle/Global Justice Ecology Project***

Cet article examine, d'un point de vue critique, l'héritage du modèle colonialiste et extractiviste en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'accaparement des terres, la destruction environnementale et les inégalités de genre qui en découlent. Il présente également des expériences de conservation communautaire au Chili qui sont autant de moyens concrets pour surmonter la crise climatique, la déforestation et la perte de biodiversité.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est marquée par un fort héritage de résistance contre le colonialisme, le racisme et la dépossession des terres, qui sont les vecteurs fondamentaux du capitalisme et de la conception occidentale de la modernité. Ce processus historique a conduit à l'imposition de mécanismes de pouvoir et de domination qui ont fait le jeu des valeurs universalistes et de la déshumanisation de la condition sociale et culturelle des peuples. L'extractivisme, l'une des principales expressions contemporaines de la violence et de la spoliation coloniales, continue de reproduire et de redéfinir un imaginaire civilisationnel qui fait passer la destruction de la vie avant la préservation du territoire. Ces questions sont essentielles à la compréhension des réalités latino-américaines.

Au cours de l'histoire, les soulèvements des peuples et des communautés ont permis de mettre en lumière la dévastation écologique causée par les grandes entreprises dans divers territoires de la région, provoquant notamment l'accaparement des terres, des conflits socio-environnementaux, des inégalités de genre, la violation des droits humains, entre autres. Bien qu'à l'heure actuelle, les impacts des fausses solutions climatiques sur les communautés et les écosystèmes sont clairement identifiés, il est néanmoins tout aussi essentiel pour le débat sur la justice environnementale de dénoncer l'héritage colonialiste comme un obstacle structurel à la mise en œuvre de solutions réelles sur le terrain.

Malgré les difficultés, les communautés encouragent les pratiques ancestrales de conservation comme alternatives de résistance à la domination et au colonialisme. Les femmes dans toute leur diversité, les jeunes, la dissidence de genre et les personnes âgées jouent un rôle clé dans le maintien de ces connaissances traditionnelles, de ces résistances et de ces visions du monde qui permettent de préserver la vie.

> *Nous le faisons pour nos filles et nos fils, car demain, nous ne serons peut-être plus là, mais eux, oui. Nous buvons de l'eau pure, nous mangeons des aliments sains et nous préservons notre culture. Nous le faisons de manière autonome, ce qui nous libère du joug des entreprises et de l'État (...). Certaines personnes ont été emprisonnées, d'autres ont perdu la vie, mais le plus important, c'est que nous continuons à résister.*
> **Une femme leader mapuche**

Des actions communautaires menées par les femmes pour lutter contre la crise climatique

Les femmes autochtones, paysannes, afrodescendantes et issues de communautés traditionnelles subissent de manière disproportionnée les effets du modèle colonialiste, extractiviste et patriarcal, responsable de la crise climatique et de la déforestation. Beaucoup le paient de leur vie. Selon un rapport de Global Witness, près de 2 100 défenseurs et défenseuses de l'environnement ont été assassinés entre 2012 et 2023. Parallèlement, forêts ne cessent d'être des terrains d'affrontement: au cours de la dernière décennie, la perte de forêts primaires a doublé dans les neuf pays de l'Amazonie, ce qui a engendré une concentration des terres au profit des monocultures, de l'élevage, de l'exploitation minière, des marchés du carbone et des économies illégales. Malgré les pressions, la résistance persiste, ainsi que la volonté de redéfinir les imaginaires et de renouer avec l'identité ancestrale.

Au Chili, le modèle extractiviste provoque de graves dégradations écologiques, notamment la disparition des forêts primaires, causée à 38 % par les plantations forestières de pins et d'eucalyptus, qui

couvrent près de trois millions d'hectares. Forestal Mininco et Forestal Arauco, deux des plus grandes entreprises forestières du pays, constituent une menace sérieuse pour les communautés où elles opèrent, car elles sont responsables de l'accaparement des terres, de la persécution, du harcèlement et de la criminalisation du peuple mapuche, de la destruction écologique et de la violation des droits humains.

La province d'Arauco est un territoire qui se caractérise historiquement par des taux de pauvreté élevés ainsi qu'un manque de politiques publiques adéquates, créant des conditions de vie désastreuses pour ses habitants. Curanilahue est l'une des communes la plus touchée par le modèle forestier, en raison de la concentration de la propriété foncière entre les mains de grandes entreprises forestières. Forestal Arauco détient 63,1 % des terres communales, tandis que 16,8 % appartiennent à l'entreprise forestière Mininco et à d'autres entreprises de moindre importance. Bien que 80 % du territoire soit détenu par de grandes industries forestières, il existe toutefois des actions de conservation communautaire qui encouragent le travail collectif, la protection du territoire et la participation politique comme moyens concrets de protéger les biens communs issus de la nature. Bon nombre de ces pratiques sont ancrées dans des connaissances ancestrales et le fait qu'elles continuent de résister aux assauts du modèle extractiviste est une preuve irréfutable de leur pertinence pour obtenir des résultats concrets en matière de conservation.

Le lac Lleu-Lleu, situé dans la cordillère de Nahuelbuta, dans la province d'Arauco, région du Biobío, revêt une grande valeur naturelle, culturelle et spirituelle pour le peuple autochtone mapuche du Chili. Niché entre des montagnes et des plages désertes entourées de forêts primaires, il est considéré comme l'un des lacs les plus purs d'Amérique du Sud. Cette pureté n'est pas le fruit du hasard : les communautés mapuches ont activement protégé le lac contre les activités polluantes, telles que la salmoniculture et les industries forestières.

Pour le peuple mapuche, le lac Lleu-Lleu, qui s'étend sur 4 300 hectares, ainsi que les forêts qui l'entourent, ne sont pas seulement une « ressource naturelle », mais font partie intégrante de leur territoire ancestral ou *Wallmapu*, comme on appelle culturellement les terres mapuches. Ce sentiment d'appartenance a conduit à des victoires, notamment la récupération et la prise de possession de 20 000 hectares de terres par les communautés mapuches qui revendiquent leur droit de décider de manière autonome sur le modèle de gestion du territoire. Pour les communautés mapuches, la terre (*mapu*) est sacrée. Dans leur demande de récupération des terres, elles mentionnent le *ñuke mapu*, c'est-à-dire qu'elles revendiquent non seulement le territoire, mais aussi le rétablissement d'une relation spirituelle avec la nature et l'affirmation de leurs modes de vie et de leur cosmovision.

Les femmes mapuches jouent un rôle crucial dans le processus de récupération des terres qui appartenaient à de grandes entreprises forestières commercialisant du pin et de l'eucalyptus. Pour beaucoup de femmes mapuches, la récupération des terres implique non seulement la régénération de l'écosystème, mais aussi des actions de résistance contre les industries forestières qui usurpent le territoire ancestral mapuche.

Image principale : Plantations d'eucalyptus destinées à l'industrie de la pâte à papier au Chili. Encadré : Une usine de pâte à papier Arauco au Chili. ***Orin Langelle/Global Justice Ecology Project***

Les tisserandes mapuches contribuent à la revitalisation culturelle mapuche. ***Orin Langelle/Global Justice Ecology Project***

Le Réseau des femmes mapuches de Chiloé, l'Association nationale des femmes rurales et autochtones (ANAMURI) et le Réseau des étudiantes mapuches (REMM) sont trois des groupes qui cherchent à renforcer l'identité culturelle, la souveraineté alimentaire et les savoirs traditionnels afin de transformer les réalités.

« Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à participer activement à la lutte, à cultiver des aliments et à travailler la terre. Nous le faisons pour nos filles et nos fils, car demain, nous ne serons peut-être plus là, mais eux, oui. Nous buvons de l'eau pure, nous mangeons des aliments sains et nous préservons notre culture. Nous le faisons de manière autonome, ce qui nous libère du joug des entreprises et de l'État (...). Certaines personnes ont été emprisonnées, d'autres ont perdu la vie, mais le plus important, c'est que nous continuons à résister », a affirmé une dirigeante mapuche qui a souhaité rester anonyme pour des raisons de sécurité.

Le Réseau des femmes du Lafkenmapu, un collectif de femmes mapuches et paysannes de la commune de Tirúa, également située dans la région du Biobío, mène depuis 2013 des actions en faveur de la restauration écologique, de la propagation des espèces natives, de la préservation des semences biologiques, de la sauvegarde des connaissances traditionnelles relatives au travail maraîcher et à la protection de l'eau et de la vie.

> *Je défends mon territoire parce que je sais que les lieux qui s'y trouvent sont importants. C'est un territoire ancestral où vivent les ngen protecteurs [esprits de la nature, selon la cosmogonie mapuche], l'eau, qui est notre médecine, et les esprits des ancêtres qui sont vivants.*
>
> **María Patricia Flores Quilapan,**
> ***l'Association autochtone Koñintu Lafken Mapu***

Les femmes de l'association autochtone Koñintu Lafken Mapu, située à Penco, dans la province de Concepción, région du Biobío, mènent des actions de résistance contre le projet gazier « Terminal GNL Penco-Lirquen » et l'entreprise canadienne Aclara, spécialisée dans l'exploitation de minéraux rares utilisés dans la fabrication de composants électroniques pour téléphones portables et ordinateurs, véhicules électriques, éoliennes et systèmes de défense. Pour cette association, surmonter les obstacles implique non seulement d'entreprendre des démarches juridiques officielles, mais aussi de maintenir vivantes ses pratiques spirituelles.

« Je défends mon territoire parce que je sais que les lieux qui s'y trouvent sont importants. C'est un territoire ancestral où vivent les ngen protecteurs [esprits de la nature, selon la cosmogonie mapuche], l'eau, qui est notre médecine, et les esprits des ancêtres qui sont vivants », a souligné María Patricia Flores Quilapan, de l'Association autochtone Koñintu Lafken Mapu.

Les femmes mapuches et paysannes de toutes ces organisations communautaires du sud du Chili ont en commun un héritage historique de leadership dans la défense du

territoire, des pratiques spirituelles et des connaissances traditionnelles, ainsi que la résilience nécessaire pour transformer les défis en atouts dans leur lutte.

Faire la lumière sur la résistance pour repenser les modèles de développement

Forestal Arauco et Forestal Mininco, comme d'autres entreprises forestières au Chili, ont plus de 50 ans d'histoire d'accaparement de vastes étendues de terres et de destruction des ressources hydriques et de la biodiversité. Il faudra peut-être des décennies pour surmonter les inégalités sociales et réparer les dommages causés. Il est donc essentiel de garantir le droit à la terre, de respecter le consentement libre, informé et préalable des communautés, de garantir le respect des droits humains, de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre des politiques publiques de protection et de justice en matière de genre, et de faciliter l'accès des communautés aux processus décisionnels. Une justice culturellement appropriée est également une tâche qui reste à accomplir pour garantir que le peuple mapuche puisse vivre dignement.

De même que les femmes leaders autochtones kukama du Pérou ont remporté une grande victoire en faisant reconnaître la légalité du droit à l'intégrité et à la protection du fleuve Marañón, une voie navigable sacrée qui s'étend des Andes à l'Amazonie, les femmes autochtones et paysannes du Chili continuent de repousser les barrières à la protection de leur cosmovision et leurs modes de vie, et continuent de construire une territorialité fondée sur le soin, grâce à leurs pratiques et leurs actions collectives.

Reconnaître, financer, soutenir, créer des espaces participatifs de formation et donner de la visibilité à ces expériences est essentiel pour repenser les modèles de développement, les transitions justes et les politiques d'action climatique. La vie, les transformations systémiques et la justice de genre, aspects cruciaux pour atteindre les objectifs climatiques, ainsi que les plans d'action en faveur de la biodiversité et la justice environnementale, doivent être au cœur de toute action visant à préserver l'équilibre écologique. ■

En haut : Manifestation mapuche au Chili. **Daniel Caniullán/ICCA Consorcium**. En bas : Cérémonie de remise des diplômes à l'École d'agroécologie ANAMURI, dans la commune de Chépica, au centre du Chili. **Prodemu Foundation**

Maroc

Surmonter les défis grâce à la justice de genre : La relation symbiotique entre les femmes amazighes et les forêts d'arganiers du Maroc

Par le **Dr Handaine Mohamed**, Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC) et **Jamila Id Bourrous**, Fédération Nationale des Femmes de la Filière d'Argane (FNFARGNANE), Maroc

Noix d'argan à Agadir, au Maroc. ***Mohamed Hamed/Wikimedia Commons***

Les forêts d'arganiers du sud du Maroc, longtemps gérées par les femmes amazighes autochtones, sont aujourd'hui confrontées à des menaces sans précédent liées au changement climatique, à la sécheresse et à la monopolisation de la production d'huile d'argan par le secteur privé. Malgré ces pressions, les femmes amazighes continuent de défendre leurs droits, de soutenir les coopératives et de protéger un patrimoine culturel et écologique unique reconnu par l'UNESCO. Leur histoire met en évidence à la fois la vulnérabilité de l'écosystème de l'arganier et la résilience des femmes autochtones qui luttent pour la justice climatique, sociale et de genre.

Les forêts d'arganiers du sud du Maroc comptent parmi les paysages naturels les plus caractéristiques au monde. Ces forêts uniques font vivre depuis des siècles les communautés autochtones amazighes[1] (aussi appelées berbères). Les femmes amazighes ont une connaissance écologique approfondie de l'arganier et en dépendent pour leur alimentation, leurs revenus, leurs médicaments, leurs traditions culturelles et leur identité communautaire. Aujourd'hui, cependant, les forêts et les femmes qui les gèrent sont confrontées à une série de menaces sans précédent : aggravation du changement climatique, sécheresses prolongées, exode rural, effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et expansion agressive de la production d'huile d'argan par le secteur privé.

Les femmes amazighes, gardiennes et transformatrices traditionnelles de l'huile d'argan, sont de plus en plus mises à l'écart par de puissants intermédiaires et par de grandes entreprises qui monopolisent la récolte des noix d'argan pour en extraire l'huile très recherchée, principalement destinée aux cosmétiques pour le marché international. Avec la baisse des précipitations, la hausse des températures et l'intensification de la pression sur les terres, les femmes doivent aussi marcher plus loin pour des récoltes moins abondantes, tout en luttant pour maintenir leurs coopératives, qui ont longtemps été le pilier de leur autonomie économique.

> *Les femmes amazighes possèdent une connaissance intime de la biologie, des rythmes saisonniers et des besoins écologiques de l'arbre. Elles peuvent identifier les arbres qui produisent des amandes de qualité supérieure, ceux qui conviennent au fourrage et ceux qui fournissent les meilleures branches pour le combustible.*

Malgré ces défis, les femmes amazighes continuent de résister à la dépossession et se mobilisent collectivement pour défendre leurs droits, protéger les forêts et préserver un patrimoine culturel unique reconnu par l'UNESCO. Leur histoire montre la fragilité de l'écosystème de l'arganier et la résilience ainsi que le leadership des femmes autochtones dans la lutte pour la justice climatique et l'égalité des sexes.

Un paysage historique et culturel : territoires autochtones et savoir des femmes

L'arganier (*Argania spinosa*) est un vestige de l'ère tertiaire, datant de 15 à 25 millions d'années.[2] Il est unique en tant que seule espèce d'arbre tropical en Afrique du Nord et constitue la base de l'économie alimentaire et du système agrosylvopastoral des zones montagneuses du sud du Maroc depuis le Moyen Âge.

[1] Amazighs est le nom du peuples autochtone de l'Afrique du Nord, il s'étend dans toute l'Afrique du Nord et du Sahel, cet espace géographique concerne les pays suivants : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'ouest de l'Egypte, le Niger, le Mali, Burkina Faso, la Mauritanie, et les îles Canaries, il n'y a pas un recensement fiable de la population amazighe, mais elle est estimée de plus 35 millions dont la majorité réside au Maroc.
[2] Baptiste Gervaise, "Esquisse de l'agroforesterie paysanne au Maroc. Les gestions paysannes et la politique forestière" (2013).

Endémique des montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas, ainsi que de la plaine du Souss dans la région de Souss Massa, au sud-ouest du Maroc, les forêts s'étendent sur plus de 800 000 hectares, d'Asfi à Aguelmim, au sein de la réserve de biosphère de l'Arganeraie, d'une superficie de 2,5 millions d'hectares, désignée par l'UNESCO en 1988. Grâce à son système racinaire, qui peut atteindre jusqu'à 35 mètres de profondeur pour trouver la nappe phréatique, l'arganier résiste à la sécheresse et crée des forêts qui servent depuis des siècles de barrières naturelles contre la progression du désert du Sahara.

La région du Souss Massa compte plus de 2 millions d'habitants, principalement des Amazighs autochtones, ce qui représente près de 7,9 % de la population marocaine. Près de la moitié vit dans des zones rurales où l'agriculture est la principale source de revenus, en particulier pour les femmes amazighes, pour qui l'extraction de l'huile d'argan est essentielle.

Les villages perchés sur les sommets de l'Atlas, l'architecture ancienne des habitations et les *Igoudars*[3] (greniers collectifs) de la région témoignent du mode de vie sédentaire ancestral du peuple amazigh. Au fil des siècles, ce profond enracinement historique a permis l'accumulation d'un savoir traditionnel exceptionnel en matière de transformation de l'huile d'argan, de protection des forêts et de gestion des écosystèmes.

Pour les femmes amazighes, l'arganier est à la fois un symbole culturel et une bouée de sauvetage économique. Au fil des générations, les Amazighs ont mis au point un système sophistiqué de gestion forestière fondé sur le respect de la nature. Elles gèrent les arbres, utilisent leurs produits de manière durable, cultivent des céréales et des légumineuses sous leur canopée et élèvent des troupeaux de petites chèvres qui grimpent aux arbres pour se nourrir. Comme le notent les chercheurs, « la domestication de l'arganier est en fait invisible », parce qu'elle ne repose pas sur la plantation, la sélection, la greffe ou le bouturage. Au lieu de ça, elle consiste à façonner l'architecture de l'arbre pour qu'il serve à plusieurs fins : production de noix, fourrage, bois, ombrage et protection des champs. Ce façonnage comprend des pratiques directes, comme l'élagage, l'entretien et la sélection des arbres les plus productifs, ainsi que des pratiques indirectes, comme la régulation du pâturage des chèvres. Tout cela repose sur une compréhension approfondie des caractéristiques écologiques, architecturales et biologiques de l'arbre.

Les femmes amazighes possèdent une connaissance intime de la biologie, des rythmes saisonniers et des besoins écologiques de l'arbre. Elles peuvent identifier les arbres qui produisent des amandes de qualité supérieure, ceux qui conviennent au fourrage et ceux qui fournissent les meilleures branches pour le combustible. Elles suivent des règles traditionnelles strictes de récolte, ne frappant jamais l'arbre pour faire tomber les fruits, laissant toujours les animaux se nourrir des coques tombées et veillant à ce que chaque partie de la noix soit utilisée de manière durable.

Les connaissances autochtones sont également intégrées dans la transformation de l'huile d'argan, qui comporte de nombreuses étapes qui doivent être réalisées avec habileté et soin. Les femmes ramassent

[3] Igoudars (singulier Agadir) mot amazigh qui signifie le grenier collectif. La région du Souss est connue par ce genre des greniers collectifs. Voir Jacques-Meunié : Les greniers collectifs au Maroc; Journal des Africanistes Année 1944 14 pp. 1-16.

Transformation des noix d'argan dans une coopérative de femmes. ***Josiane Droeghag/Flickr***

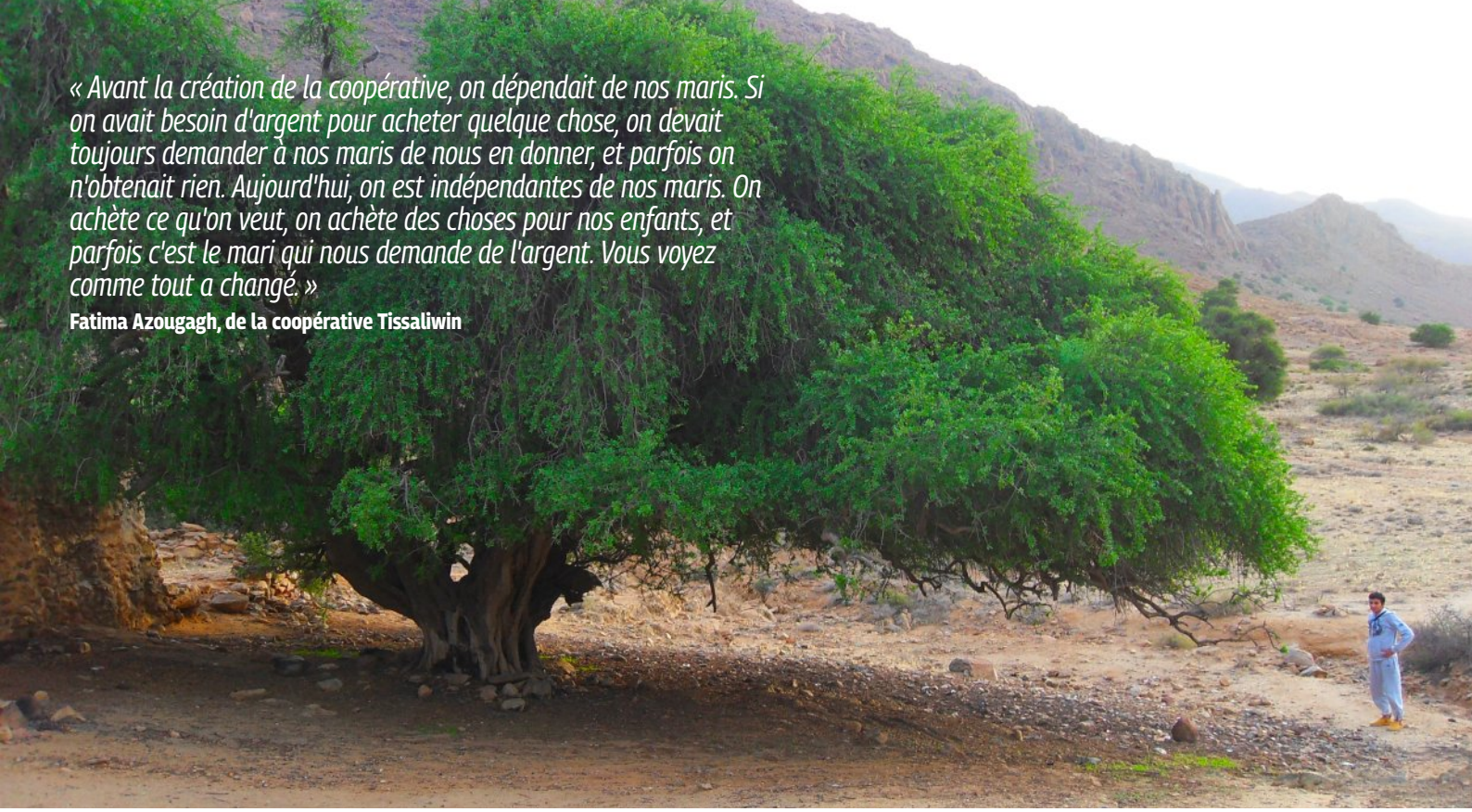

« Avant la création de la coopérative, on dépendait de nos maris. Si on avait besoin d'argent pour acheter quelque chose, on devait toujours demander à nos maris de nous en donner, et parfois on n'obtenait rien. Aujourd'hui, on est indépendantes de nos maris. On achète ce qu'on veut, on achète des choses pour nos enfants, et parfois c'est le mari qui nous demande de l'argent. Vous voyez comme tout a changé. »

Fatima Azougagh, de la coopérative Tissaliwin

Grand arganier au Maroc. ***Benotman/Wikimedia Commons***

les fruits, puis enlèvent la pulpe, les concassent, les torréfient, les broient, les mélangent et enfin conditionnent l'huile. Chaque partie de l'arbre est utilisée de manière durable. Rien n'est gaspillé. Les coques sont données aux chèvres, les amandes broyées servent de combustible, la pâte produite lors du pressage est donnée aux vaches et aux chameaux, et l'huile elle-même est consommée par les humains.

La forêt d'arganiers peut être considérée non seulement comme une forêt biologique, mais aussi comme une « forêt culturelle » : un paysage façonné par des générations d'interactions humaines et entretenu à la fois pour assurer la subsistance des populations et pour perpétuer des pratiques culturelles sacrées liées aux traditions ancestrales des femmes amazighes. Ainsi, dans certaines forêts, les femmes se rassemblent autour d'arbres spécifiques pour accomplir des rituels et perpétuer des coutumes ancestrales. Ces pratiques sacrées renforcent le respect des femmes pour la forêt et encouragent leur rôle dans la protection de la biodiversité et des écosystèmes locaux.

Ce savoir traditionnel, transmis de mère en fille depuis des générations, est ancré autour d'un seul principe directeur : vivre en harmonie avec la nature. Il a été reconnu par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel.

Des menaces toujours plus grandes : changement climatique, impacts de la pandémie et concurrence pour les ressources

Avant la colonisation, les forêts d'arganiers étaient gérées comme des terres communales régies par le droit coutumier amazigh. Même si la nationalisation après l'indépendance a transféré la propriété officielle à l'État, les communautés amazighes ont gardé leurs droits coutumiers d'accès et d'utilisation. Pourtant, ces droits sont de plus en plus menacés par les pressions commerciales.

Réputée pour ses vertus culinaires et cosmétiques, l'huile d'argan est devenue très prisée sur les marchés internationaux, ce qui en fait l'huile alimentaire la plus chère au monde. Or, de grandes entreprises nationales et internationales ont commencé à dominer le commerce des matières premières. Les intermédiaires engagés par des entreprises de Casablanca et de Fès récoltent souvent la nuit, dépouillant le sol des forêts avant que les femmes locales puissent ramasser les noix. Cette pratique porte atteinte aux droits coutumiers des femmes et accélère un processus d'exploitation non durable.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les pressions qui pèsent depuis longtemps sur les forêts d'arganiers du Maroc, créant de nouveaux défis pour les femmes amazighes qui gèrent traditionnellement ces écosystèmes. La pandémie a porté un coup dévastateur à leurs coopératives. Les confinements ont entraîné l'arrêt de la production, l'effondrement des ventes et la fermeture définitive de nombreuses coopératives. Privées de revenus, les femmes ont été contraintes de chercher des emplois intermittents en dehors du secteur, ce qui a affaibli leur rôle traditionnel dans la gestion des arganiers. Comme le dit Bernadette Montanari, ethnobotaniste au Centre de recherche en anthropologie de l'Université de Lisbonne :

« Avec la croissance rapide du marché international de l'huile d'argan, les femmes ont de plus en plus de mal à rivaliser avec les nouveaux acteurs qui récoltent la ressource [le fruit de l'arganier] et travaillent avec des entreprises nationales ou internationales. Les

forêts d'arganiers de la région sont ainsi occupées par des récolteurs illégaux depuis la pandémie de COVID-19. Les femmes sont de plus en plus agressées lorsqu'elles se rendent dans la forêt. Et face à ce nouveau réseau d'intermédiaires, les femmes ont perdu la bataille pour le contrôle de la ressource en argan. »

Ces récoltants illégaux nuisent non seulement à la stabilité économique des coopératives de femmes, qui sont le pilier des moyens de subsistance locaux, mais menacent aussi la santé écologique de la forêt elle-même. La surexploitation par des acteurs non réglementés peut réduire la disponibilité des fruits d'argan, endommager les arbres et perturber l'écosystème dans son ensemble, renforçant ainsi la nécessité d'une gestion communautaire.

« La COVID19 a causé des ravages à tous les niveaux ; nous n'oublierons jamais cette pandémie. Certaines personnes en ont profité. Notre coopérative a été fermée pendant la COVID-19, et nous pensions que ce ne serait que pour la durée de la pandémie », a déclaré Khadija Achqar, de la coopérative Akain, ajoutant que si leur coopérative a finalement pu reprendre ses activités plusieurs années après la fin de la pandémie, beaucoup d'autres ont définitivement fermé leurs portes.

« Mais lorsque la COVID a été déclarée terminée et que nous avons été autorisées à sortir et à travailler à nouveau, la coopérative est restée fermée car il n'y avait plus de matière première. Nous ne pouvions plus cueillir et récolter les noix d'argan, car des personnes équipées de voitures et de grands groupes d'hommes occupaient la forêt d'arganiers et monopolisaient la récolte des noix. Ils travaillent même la nuit. »

L'arrivée soudaine d'intermédiaires et de cueilleurs illégaux a remplacé les pratiques traditionnelles de récolte et a marginalisé les femmes qui avaient depuis longtemps une connaissance écologique approfondie de la forêt. Cette connaissance, qui englobe des techniques de récolte durables, des pratiques de régénération et une surveillance écologique, a historiquement permis de maintenir à la fois la productivité des arganiers et l'intégrité de l'écosystème forestier. En sapant le contrôle des femmes sur cette ressource, le système actuel menace non seulement leurs moyens de subsistance, mais aussi la résilience de la forêt d'arganiers elle-même.

En plus de ces menaces, le changement climatique représente un vrai danger pour l'avenir des communautés amazighes. Les données climatiques montrent des tendances inquiétantes : les températures dans certaines parties de la région ont grimpé de plus de 2 °C depuis 1960, et les précipitations ont baissé de près de 20 %. De 2018 à 2025, la région a connu plus de sept années consécutives de sécheresse, l'une des plus longues périodes dont on se souvienne. En conséquence, les arganiers produisent moins de fruits, et ceux-ci sont

Transformation des noix d'argan dans une coopérative de femmes. ***Diane Jones/Flickr***

Une chèvre dans un arganier. ***pxhere.com***

aussi plus petits, le niveau des nappes phréatiques baisse et la biodiversité diminue en même temps que l'écosystème forestier. Selon plusieurs reportages, les forêts d'arganiers, qui couvraient autrefois environ 1,4 million d'hectares, ont diminué d'environ 40 % depuis l'an 2000 à cause du changement climatique, du surpâturage et des changements dans l'utilisation des terres. D'autres études montrent que les forêts d'arganiers du Maroc ont perdu environ 1 911 hectares par an entre 1987 et 2014 à cause de l'activité humaine.

Les témoignages des femmes montrent bien la gravité de ces changements. Les membres de la coopérative Marjana, près d'Essaouira, parlent d'un climat imprévisible, de rendements en baisse et d'arbres qui ne supportent pas les changements rapides de température. Les femmes passent maintenant des journées entières à chercher des noix et reviennent avec des récoltes minimes.

Le changement climatique a aussi exacerbé les tensions entre les agriculteurs amazighs sédentaires et les éleveurs de chameaux transhumants qui migrent vers le nord à la recherche de pâturages. En effet, le surpâturage endommage les jeunes arganiers et alimente les conflits, déstabilisant encore plus les communautés rurales.

La résistance communautaire et le pouvoir des coopératives de femmes

Dans de nombreux villages amazighs, l'exode rural, en particulier chez les jeunes hommes, a remodelé les structures sociales et économiques traditionnelles, incitant les femmes à prendre en main le développement local par le biais de coopératives d'huile d'argan. Ainsi, des milliers de coopératives ont vu le jour dans le sud du Maroc, soutenues par l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH),[4] lancée en 2005 pour lutter contre la pauvreté, préserver les ressources naturelles et intégrer les femmes rurales marginalisées. La participation à ces coopératives offre aux femmes en situation économique précaire un revenu fiable bien supérieur à leurs attentes, tout en stimulant le commerce régional.

Gérées par et pour les femmes, les coopératives d'huile d'argan restent exclusivement féminines. Même si la loi marocaine autorise les associations à inclure tous les citoyens, la transformation de l'argan est traditionnellement considérée comme un travail de femmes. La forte demande d'adhésion aux coopératives a entraîné leur expansion rapide ces dernières années.

En s'organisant collectivement, les femmes amazigh ont atteint un degré d'indépendance financière qui était historiquement rare dans les zones rurales. Leurs coopératives préservent les méthodes traditionnelles tout en intégrant des technologies appropriées pour répondre à la demande du marché. Ces coopératives fournissent également un revenu régulier, améliorent le pouvoir de négociation des femmes au sein des ménages et renforcent leur rôle dans la prise de décision communautaire. Grâce à ces coopératives, les femmes amazighes ont non seulement acquis une indépendance économique, mais elles ont aussi remis en question les hiérarchies sociales traditionnelles, représentant ainsi une force de transformation au sein de leurs communautés.

« Avant la création de la coopérative, on dépendait de nos maris. Si on avait besoin d'argent pour acheter quelque chose, on devait toujours demander à nos maris de nous en donner, et parfois on n'obtenait rien », explique Fatima Azougagh, de la coopérative Tissaliwin. « Aujourd'hui, on est indépendantes de nos maris. On achète ce qu'on veut, on achète des choses pour nos enfants, et parfois c'est le mari qui nous demande de l'argent. Vous voyez comme tout a changé. »

Pour défendre leurs intérêts face à de puissantes entreprises, les femmes ont créé la Fédération Nationale des Femmes de la Filière d'Argane (FNFARGNANE)[5] en 2021. La fédération rassemble des coopératives des

huit provinces de la réserve de biosphère de l'Arganeraie afin de plaider en faveur de la reconnaissance juridique des femmes en tant que détentrices de droits, de défendre les droits d'accès traditionnels aux ressources forestières, de promouvoir le commerce équitable et une participation équitable au marché, et de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des coopératives.

Face à la diminution de l'accès aux noix d'argan, de nombreuses coopératives ont tenté de se diversifier en se tournant vers le couscous, les herbes aromatiques et d'autres produits locaux. Toutefois, ces initiatives peinent à compenser les pertes économiques et restent insuffisantes pour préserver le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels, ou pour garantir les droits des Amazighs autochtones sur leurs forêts, en particulier ceux des femmes et des jeunes.

Protéger les forêts, les droits et les moyens de subsistance

La sauvegarde des forêts d'arganiers et des droits des femmes amazighes nécessite une action coordonnée entre le gouvernement, la société civile et les institutions internationales. Au cœur de cet effort figure la reconnaissance des femmes en tant que détentrices de droits autochtones et la garantie que la gouvernance forestière respecte le consentement libre, informé et préalable (CLIP), notamment en empêchant les grandes entreprises de monopoliser la récolte des noix. Une protection efficace exige également la mise en œuvre des engagements en matière de biodiversité et de climat par le biais de stratégies d'adaptation nationales et des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en donnant la priorité aux approches sensibles au genre et menées par les communautés.

Il est tout aussi essentiel de soutenir les coopératives de femmes. La stabilité du financement et l'amélioration de l'accès au marché sont indispensables pour assurer la viabilité des coopératives. Il faut également mettre en place une réglementation claire pour protéger les droits fonciers des femmes, limiter les pratiques abusives des entreprises privées et garantir la régénération écologique. Le renforcement de la recherche et de la surveillance, grâce à des études sur l'impact climatique, la collecte de données socio-économiques et la surveillance participative des forêts impliquant les femmes détentrices de connaissances, renforcera encore la résilience de la forêt et de ses communautés. Il est également essentiel de reconnaître et de célébrer le patrimoine culturel immatériel des femmes amazighes afin de garantir la pérennité de leurs pratiques traditionnelles.

Le soutien aux femmes amazighes et à leurs coopératives est donc crucial pour préserver à la fois le bien-être humain et écologique. Un soutien financier et technique stable, associé à des réglementations visant à prévenir l'exploitation illégale, renforcerait la capacité des femmes à gérer les forêts d'arganiers dans une perspective de développement durable. Il est essentiel de reconnaître et de soutenir leur rôle, en tant qu'autochtones détentrices de connaissances, afin de préserver la santé à long terme de l'écosystème et de garantir que les forêts continuent à fournir de la nourriture, des revenus et une identité culturelle aux communautés locales, tout en préservant l'un des paysages naturels et culturels les plus caractéristiques du Maroc. ■

[4] l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH), lancée par le Roi Mohammed VI le 18 Mai 2005 dans le cadre d'atteindre les objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD) qui prendra fin 2030..
[5] Créée le 08 Mars 2021 par les femmes de la filière d'Argan des 8 provinces de la Biosphère Arganeraie. Elle défend les intérêts des femmes de la filière en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales, ONG et société civile. Mme Jamila ID Bourous a été désignée présidente.

Des chameaux paissent près des arganiers. ***Lamiaakouzi/Wikimedia Commons***

La politique climatique en question

L'absence de trajectoires crédibles ou la route vers l'enfer

Nous savons depuis des années ce qu'il convient de faire, mais les mesures prises sont insuffisantes. En 2018, la Climate, Land, Ambition, Rights Alliance (l'Alliance pour le climat, la terre, l'ambition et les droits, CLARA) a publié Missing Pathways to 1.5°C (Les pistes manquantes pour ne pas dépasser 1,5 °C), qui explique comment les solutions basées sur les écosystèmes peuvent « offrir des stratégies immédiates, accessibles, rentables et équitables pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C » et appelle à une action mondiale pour « remettre en question les hypothèses fondamentales qui ont jusqu'à présent guidé les politiques climatiques nationales et internationales ».

Le rapport expliquait que les réductions d'émissions requises dans les scénarios les plus ambitieux pourraient, en grande partie voire entièrement, être obtenues en misant sur la protection et le renforcement des puits de carbone naturels, via des approches écosystémiques et agroécologiques fondées sur les droits. Il a aussi montré qu'en permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) de protéger et de restaurer les puits de carbone naturels — notamment en garantissant leurs droits fonciers et forestiers coutumiers collectifs, ainsi que d'autres droits fondamentaux — on dispose d'un moyen bien plus équitable et rentable d'atteindre les objectifs climatiques que les autres solutions d'élimination du carbone.

Cependant, depuis la publication du rapport, les « pistes manquantes » vers l'objectif de 1,5 °C ont largement été délaissées au profit de mécanismes de marché et d'autres solutions peu efficaces, notamment dans les efforts multilatéraux d'atténuation et les stratégies de neutralité carbone des entreprises. L'article 6.8 de l'Accord de Paris prévoit désormais un cadre de coopération internationale pour les approches non marchandes (ANM), mais sa mise en œuvre a été extrêmement lente, les pays du Nord global étant accusés d'en freiner volontairement le développement.

Cette lenteur intentionnelle se reflète dans le fait que les mesures climatiques prévues à l'article 6.8 n'ont été mentionnées dans aucune des Contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises à l'ONU avant la COP30 en 2025 et que, à ce jour, seules trois entrées sont apparues sur la plateforme ANM de l'ONU relatives à l'article 6.8. Cela représente seulement trois projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre non basés sur le marché dans le monde entier, contre plus de 1 000 projets de réduction basés sur le marché répertoriés à ce jour dans le pipeline de l'article 6.

L'Accord de Paris stimule les marchés du carbone et l'élimination du dioxyde de carbone (CDR)

Sans incitations à mettre en œuvre des ANM, de nombreux pays du Sud ont misé sur les marchés volontaires du carbone et les dispositions relatives au commerce du carbone prévues par l'Accord de Paris, qui semblent plus susceptibles d'apporter un soutien financier.

La dernière édition du Land Gap Report estime que la superficie des terres consacrées à la CDR dans les CDN dépasse désormais le milliard d'hectares, soit une superficie équivalente à celle de la Chine et représentant un tiers des terres arables mondiales. Cela dépasse de loin ce qui est faisable ou durable et soulève de sérieuses inquiétudes quant au réalisme de nombreuses CDN et aux implications de leur mise en œuvre sur les droits et les moyens de subsistance. Pire encore, les engagements actuels des CDN font courir le monde vers un réchauffement climatique de 2 à 3 °C.

En outre, la plupart des engagements relatifs à l'élimination du carbone fondée sur les terres, inscrits dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), restent de portée nationale, les pays s'engageant à réaliser ces absorptions à l'intérieur de leurs propres frontières. Cependant, la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris marquera le début d'une nouvelle ère pour le commerce international du carbone, tant sur terre que dans les océans, avec l'entrée en vigueur de l'article 6.2, qui traite du commerce bilatéral du carbone entre les États, et de l'article 6.4, qui consacre un mécanisme mondial de marché du carbone dans le cadre de l'Accord de Paris. Il est donc certain que les approches fondées sur le marché pour atténuer le changement climatique occuperont une place de plus en plus importante dans les CDN, les pays du Sud supportant le poids des réductions d'émissions que les pays du Nord devraient entreprendre en termes absolus.

La surestimation du rôle des absorptions terrestres dans les CDN conduira très probablement à sous-estimer la hausse future des températures mondiales. En permettant de reporter les réductions des émissions industrielles et liées aux combustibles fossiles, sur l'hypothèse que l'élimination du carbone (CDR) pourra compenser un dépassement des températures et des concentrations de CO_2, on s'expose à des effets négatifs majeurs. Même si la CDR n'atteint jamais l'échelle envisagée, les investissements et le battage médiatique autour de ces engagements entraîneront des changements d'usage des terres à grande échelle, au détriment de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et des droits des peuples autochtones et des communautés locales (PACL).

Conclusion

Un changement transformateur passe par la mise à l'échelle des conditions, et non des solutions

Par **Jana Uemura** (Brésil) et **Oli Munnion** (Portugal), coordinateurs de la campagne Justice climatique et forêts de la Coalition mondiale des forêts

Marche du Réseau des femmes mapuches, Chili. ***Colectivo VientoSur***

Les études de cas présentées dans cette édition de Forest Cover montrent qu'un changement transformateur dans les domaines économique, social et politique est urgent et nécessaire pour faire évoluer les stratégies de lutte contre le changement climatique ; afin qu'elles ne dépendent plus des marchés du carbone et de l'élimination du carbone, mais qu'elles s'orientent vers la restauration des écosystèmes et une transition équitable et juste vers un monde à faible émission de carbone.

Deux rapports récents de la Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, IPBES), l'Évaluation du changement transformateur[1] et l'Évaluation du lien,[2] viennent étayer cette conclusion. Ils affirment que la perte de biodiversité et le dérèglement climatique ne peuvent être traités par des interventions isolées ou des solutions techniques. Ils préconisent plutôt une « réorganisation fondamentale et systémique » des systèmes économiques, politiques et sociaux, notamment en abandonnant l'extractivisme, la marchandisation de la nature et la gouvernance exclusive, au profit d'approches qui reconnaissent les connaissances autochtones et locales, les droits collectifs et la justice sociale. Ce cadre sous-tend la critique des fausses solutions telles que les marchés du carbone, la compensation carbone et l'extraction à grande échelle de bioénergie et de minéraux.

Un changement transformateur peut être réalisé en surmontant les obstacles systémiques, persistants et omniprésents. Les obstacles systémiques renforcent le statu quo, par exemple en encourageant les facteurs de déforestation et en entravant ou en empêchant le changement transformateur, ainsi qu'en empêchant les communautés de mettre en œuvre leurs pratiques traditionnelles de conservation des écosystèmes.

Ces changements transformateurs doivent prioritairement être mis en œuvre dans les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique ainsi qu'à la perte des forêts et de la biodiversité, tels que l'agriculture et l'élevage, la sylviculture, l'exploitation minière et les combustibles fossiles. Cela nécessite de transformer les paradigmes économiques et financiers dominants afin qu'ils privilégient la nature et l'équité sociale plutôt que les intérêts privés.

Les marchés du carbone et les programmes d'élimination du carbone sont au cœur des causes de la déforestation et du système économique dominant, car ils renforcent les dynamiques de pouvoir existantes, ancrent l'emprise des entreprises sur l'élaboration des politiques et permettent aux industries les plus responsables des crises environnementales de continuer à en tirer profit.

Débats politiques internationaux : de vraies solutions exigent une véritable transformation

Dans leur ensemble, les études de cas présentées dans Forest Cover 70 font directement référence aux négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elles révèlent les faiblesses des marchés du carbone et des mécanismes de crédit et de compensation qui dominent les discussions sur l'article 6 et le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF), tout en soulignant l'urgence de faire progresser les approches non fondées sur le marché au titre de l'article 6.8 de l'Accord de Paris et de l'objectif 19(f) du KMGBF, un domaine qui reste gravement sous-financé et sous-mis en œuvre.

Les objectifs fonciers doivent être clairs, réalistes et respectueux des limites

[1] Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity.
[2] Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health.

écologiques et des droits humains, avec un financement public direct et accessible. En misant sur la restauration plutôt que sur l'exploitation de nouvelles terres, on obtient des bénéfices plus équitables pour les populations, la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la CDB, ces expériences confirment l'importance de renforcer le rôle des actions collectives, ainsi que des approches sensibles au genre et fondées sur les droits, y compris celles menées par les peuples autochtones et les communautés locales, afin de mettre en œuvre des initiatives communautaires bénéficiant d'un financement direct, prévisible et en temps utile. Les données présentées dans ce numéro de Forest Cover démontrent que la protection de l'environnement ne peut être assurée par la financiarisation ou la substitution extractive, mais par la garantie des droits fonciers et le soutien aux solutions territoriales déjà en place.

Nous pouvons transformer l'action pour le climat et la biodiversité en créant les conditions nécessaires à l'épanouissement de vraies solutions

Nous pensons que nos groupes membres et les communautés qu'ils représentent et avec lesquelles ils travaillent disposent déjà de solutions à la crise climatique et à celle de la biodiversité. Cependant, nous devons éviter de tomber dans le piège qui consiste à croire que ce sont les solutions et les pratiques elles-mêmes qui peuvent être adaptées à grande échelle pour atteindre les objectifs climatiques. Les solutions sont spécifiques aux communautés, aux écosystèmes, aux géographies et aux cosmologies. Il n'existe pas de solution unique, mais plutôt une solution spécifique et adaptée à chaque forêt, vallée, montagne ou plaine, et à chaque communauté qui en est la gardienne.

Au lieu de mettre à l'échelle la solution, nous devons mettre à l'échelle les conditions qui permettront aux solutions de prospérer. Au premier plan de ces conditions figurent la justice entre les sexes, la sécurité de la propriété foncière et de l'accès à la terre, le financement public direct et la protection des territoires contre l'extractivisme.

Les communautés présentées dans Forest Cover 70 ne proposent pas d'alternatives abstraites. Elles défendent activement les territoires, restaurent les écosystèmes, soutiennent les systèmes alimentaires et remodèlent la gouvernance de manière à s'aligner sur un changement véritablement transformateur. Leurs expériences confirment que les solutions réelles ne sont pas des produits modulables, mais des pratiques vivantes enracinées dans le lieu, la culture et la prise en charge collective.

Pour que les politiques en matière de climat et de biodiversité soient couronnées de succès, elles doivent aller au-delà des fausses solutions et investir dans les conditions qui permettent à ces approches de prospérer : sécurisation des droits territoriaux, justice de genre, coopération non marchande et financement public direct.

Cette édition de Forest Cover vise à contribuer à ce changement en amplifiant les voix des communautés concernées et en démontrant que le changement transformateur n'est pas seulement nécessaire, mais qu'il est déjà en cours. ■

Réseau des femmes autochtones pour la défense de la mer (RDM) au Chili. ***Gracie Escorza P.***

Global
Forest
Coalition